

Guy BISE

L'Isle

Histoires au coin du feu

Du même auteur :

L'Isle - Regards sur le passé, octobre 2008

L'Isle - Les secrets de son passée, septembre 2009

Préface

Après avoir publié en 2008 puis en 2009 deux livres sur L'Isle, je pensais en rester là, mais la découverte et la lecture des archives historiques du « TEMPS » m'ont à nouveau donné l'envie de retranscrire une partie des documents concernant notre commune ; en y ajoutant des compléments photographiques et des textes retrouvés entre-temps.

Et voilà, c'est comme cela qu'une nouvelle aventure commence.

Je vous souhaite, amis lecteurs - ou amis tout court - de trouver dans ce nouvel ouvrage beaucoup de plaisir à découvrir des faits, surprenants et pour la plupart oubliés.

Qu'est-ce qu'un arbre sans racine ?

Qu'est-ce qu'un fleuve sans sa source ?

Qu'est-ce qu'un peuple sans son passé ?

S'interrogeait Victor Hugo dans « Les Pyrénées ».

Un repas funéraire en 1379 à L'Abbaye du Lac de Joux

En 1379, alors qu'elle était l'épouse de Louis II de Cossonay, Marguerite d'Oran avait organisé une « presbiterata¹ » à L'Abbaye du Lac de Joux, en la mémoire de son défunt mari, François II de La Sarraz, enterré dans cette abbaye. Les frais globaux de cette cérémonie s'élevaient à 114 sous et 31 deniers. La « presbiterata » devait certainement être liée à un service religieux précis pour lequel étaient utilisés des cierges et des torches ; de nombreux religieux y participaient, à savoir les chapelains de La Sarraz, de Cuarnens et de

¹ Repas funéraire

L'Isle, ainsi que l'abbé du Lac de Joux, dix-huit chapelains monastiques, huit chapelains séculiers, cinq « rendus » et trois enfants, chacun recevant une somme d'argent fixée par Marguerite d'Oron. Elle-même avait fait aumône de trois sous, huit deniers. Le repas funéraire était constitué, entre autres, d'œufs et de fromage.

*(L'Abbaye Prémontrée du Lac de Joux
Cahiers Lausannois d'histoire médiévale,
1994, p.235-236. Claire Martinet)*



Voici l'histoire d'un habitant de L'Isle, qui dans la nuit du jeudi 28 décembre 1780 eut la mauvaise idée de voler une chèvre à Pampigny. La sentence qui s'ensuivit est assez cocasse, en voici le dénouement.

Mais avant d'en lire l'extrait, il faut préciser qu'au moment des faits, soit il y a 230 ans, Jean Isaac X, le malheureux héros de cette histoire, était le fils aîné d'une famille de six enfants, lui-même père de

*cinq enfants, dont le plus jeune avait un an
et le plus âgé huit ans.*

*Extrait de la sentence contre
Jean Isaac X du 6 Janvier 1781.*

*Selon la copie du registre de justice de Pampigny,
déposée aux archives de Cossonay,
signée par le greffier Guex le 26 juillet 1808.
Retrouvée dans les archives de la Commune de L'Isle.*

*Le Châtelain expose que le dit Jean Isaac X
aurait été assez malheureux et mal avisé
de s'introduire dans l'écurie d'honnête
François Pittet le Jeune, de Pampigny, qui
tient en louage cette écurie d'honnête
Jaqueline Dubois, la nuit du jeudi 28
décembre dernier, et d'y voler une chèvre.*

*Suite aux soupçons du dit Pittet sur
l'auteur de ce vol, qui aurait déjà procuré
une chèvre dans plusieurs maisons de
L'Isle. Et que dans celle du dit Jean Isaac X,
il s'était trouvé le suif, la chair, la peau et
une partie des cornes de la dite chèvre,
récemment tuée. Et que de plus le dit Jean
Isaac X aurait avoué lui-même son larcin
aux Jurés Abram Guyaz et Jean Gruaz de
L'Isle, commis pour la dite recherche.*

Au vu de ces faits, le dit Monsieur Fiscal, aurait fait citer le dit Jean Isaac X, par lettre du jour de hier, à comparaître aujourd'hui pour le faire condamner au châtiment que son larcin mérite. Qu'il soit poursuivi criminellement en conformité des lois, ainsi qu'à tous dépens.

Le dit Jean Isaac X, dûment convoqué et n'ayant pas paru, le dit Monsieur Fiscal demande à cette Noble Justice, vu qu'il est prouvé que la chèvre a été trouvée dans la maison du dit Jean Isaac X et qu'il en a fait lui-même l'aveu aux Justiciers Guyaz et Gruaz de L'Isle. Qu'il soit condamné par contumace à la peine et châtiment qu'il mérite et qu'il soit saisi où on pourra le trouver, pour l'arrêter avant qu'il ne fasse quelque chose de répréhensible, pour servir d'exemple et pour la sécurité publique.

Les Sieurs Jurés après avoir entendu l'exposition du dit Monsieur Fiscal, et ayant de plus examiné la relation des Sieurs Jurés Guyaz et Gruaz dans laquelle il prouve bien que le dit Jean Isaac X est bien l'auteur de ce vol, le condamne à subir

deux heures au Carreau² avec la peau de la dite chèvre sur le dos et les cornes sur la tête. S'il n'est pas possible d'avoir la peau et les cornes de la dite chèvre, il lui sera mis sur le dos un écriteau en grandes lettres «Voleur de chèvre». Il sera de plus condamné à tous les frais occasionnés à ce sujet.



L'original des registres de la Cour des
Juges à Saumur, déposés aux archives
du District. Saumur le 26 Juillet 1888

[Signature]

² En 1185, Philippe Auguste fait paver les rues (jusqu'alors boueuses) de Paris. Vers 1330, on appelle « carreau » ces surfaces pavées. Les duellistes préfèrent régler leurs comptes sur ces surfaces qui offrent l'avantage de ne pas se dérober sous les pieds. Vers 1600, l'expression «laisser sur le carreau» signifie donc déjà « laisser quelqu'un à terre, comme mort ou blessé ».

Avis de recherche à La Coudre en 1807

Le citoyen X, de la Coudre, commune de L'Isle, ayant quitté la maison où il habitait avec son frère, le 20 avril 1807, sous le prétexte d'aller à Lausanne, il n'a pu être découvert ni aperçu dès lors, malgré les informations que ses parents se sont empressés de prendre à son égard. Quand il a quitté la maison il était habillé de serge de ménage, couleur musc, culotte de futaine, chapeau gansé, cheveux abattus gris et frisés. Il est âgé d'environ 67 ans, et il avait en poche environ 36 livres³.

³ Il faut attendre l'Acte de médiation de 1803 pour que les Vaudois récupèrent le privilège de battre monnaie, et recommencent à produire des pièces dès 1804. Les unités utilisées étaient le franc, ou livre, divisé en 10 batz, eux-mêmes divisés en 10 rappes. Le mot « Batz » se prononçait et s'écrivait « Bache » dans le canton de Vaud.

Les personnes qui pourraient en donner quelques indices, sont priées de les adresser au soussigné par la poste de La Coudre, commune de L'Isle

(Texte : Gazette de Lausanne du 22.05.1807)



Un ours prodigieux à Châtel en 1811



Le 18 novembre 1811, des chasseurs de Pampigny, Montricher, L'Isle et La Coudre, s'étant réunis, ont poursuivi dans les bois de la côte de Châtel, rière L'Isle et Montricher, un ours prodigieux, qui a été tué par trois coups de fusil lâchés par le même tireur ; il pèse environ 400 livres.

(Texte : Gazette de Lausanne du 22.11.1811)

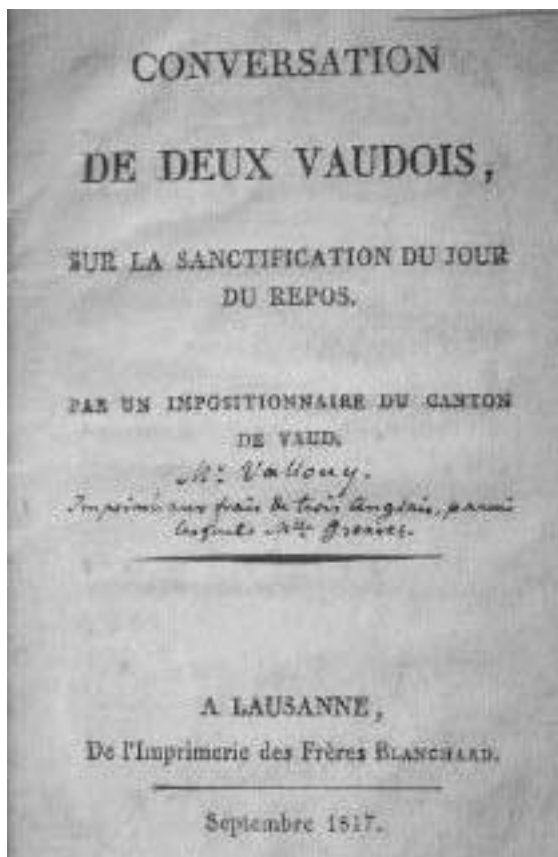
Déclaration de grossesse en 1815

Le juge de paix du cercle de L'Isle. A vous le sieur Georges Abram Rayt, du duché de Bâle, ci-devant ouvrier maréchal ferrant à L'Isle, d'où vous vous êtes absenté depuis, salut. A l'invitation de la citoyenne Louise X de L'Isle, je vous cite d'office à paraître à mon audience particulière à mon domicile à Pampigny le jeudi 22 courant à 9 heures du matin, aux fins de recevoir communication d'une dénonciation de grossesse qu'elle a faite à votre charge et être entendu sur son contenu. Ce qui vous sera notifié par insertion sur la Gazette de Lausanne et par affiche au pilier public de L'Isle, lieu de votre ci-devant domicile, vu que celui actuel est ignoré.

*Donné le 13 juin 1815.
L.G. Pittet, Juge de Paix.*

(Texte : Gazette de Lausanne du 20.06.1815)

*La secte religieuse dite
des « Mômiers » en 1823*



Son implication à L'Isle en 1823

Le Conseil d'Etat du Canton de Vaud a rédigé une circulaire au sujet de son arrêté relatif à la secte religieuse dite des « Mômiers ». Cette circulaire explique le point de vue auquel il s'est placé. Il n'entend se mêler en aucune manière des opinions individuelles en matière de religion, ni gêner la liberté de la pensée, mais maintenir l'ordre, la tranquillité publique et la paix religieuse, mis en danger par l'esprit d'exaltation et d'insubordination qui anime les sectaires.

Le Conseil d'Etat cite trois faits à l'appui de son arrêté. Voici celui touchant notre village :

« Un Impositionnaire qui était suffragant à L'Isle, s'était rendu deux fois à l'école de L'Isle et s'était comporté de manière à faire perdre au régent tout respect de la part des écoliers, en lui disant qu'il instruisait les enfants sur une fausse religion, sur la

voie de Satan, qu'il était un scandale à son école ». Cet Impositionnaire a de plus voulu se soustraire à l'autorité de L'Académie ; il a qualifié d'œuvre de Satan le catéchisme admis dans les écoles ; il a loué un local où l'on célèbre une espèce de culte public et régulier. Et l'on a vu un tailleur d'habits se permettre, le jour de la dernière fête de Noël, d'administrer le Sacrement de la Ste Cène. Il a déclaré qu'il n'a pas quitté le service de la vraie Eglise de L'Isle, qu'il n'a pas cessé de remplir les fonctions de Pasteur de L'Isle depuis qu'il n'y a plus son domicile. Sur des observations qui lui ont été adressées par Monsieur le Pasteur de L'Isle, il lui a répondu que : « lui, Pasteur, annonçait une doctrine du démon ». Enfin ce ministre a écrit que bien loin de lui de pouvoir être sauvé par les œuvres, les hommes sont placés par elles sous la malédiction.

Ainsi, « les principes qui dirigent la conduite des sectaires dont il s'agit, sont

absolument subversifs de l'ordre social, tant sous le rapport de l'union dans les familles que sous celui des institutions civiles et religieuses ; ils tendent à relâcher le lien le plus respectable de la société, le respect des enfants pour leurs parents et pour les personnes chargées par la loi de les instruire ; en prêchant la doctrine que, non seulement les bonnes œuvres ne signifient rien, mais encore qu'elles placent les hommes sous la malédiction, les sectaires détruisent la moralité des actions et proclament un principe également dangereux et funeste pour la société. »

(Texte : Gazette de Lausanne du 27.10.1924)

Laiterie de Villars-Bozon

Procès verbaux dès 1830

(Ces documents m'on été transmis en 2009 par M. Gaston Rochat de La Coudre, avec le souhait qu'ils soient ensuite archivés par la Commune de L'Isle)

Au début du livre nous trouvons :

*Nous soussignés de Villars-Bozon, qui
Faisons partie de la société de la
fromagerie du dit lieu, avons délibéré à
l'unanimité des voix d'établir les
Règlements suivants pour maintenir
l'ordre et la droiture dans la dite société et
qu'ainsi ceux qui désireront faire partie de
la dite société devront se conformer aux
règlements ci-dessous, dont on leur fera
lecture.*

*1. Il y aura une commission composée de
deux membres pour vaquer aux affaires de
la société.*

2. Tout ceux qui ne sont pas de la société et qui désireront y entrer devront en prévenir la société qui décidera à la majorité des voix si on veut les y admettre et si la chose a lieu, ils paieront 12 batz par vaches d'entrée pour la société.

3. Aucun associé, dès qu'il aura été convoqué pour une assemblée, ne pourra s'en absenter sans congé, à défaut de quoi il sera tenu de payer une amende de 4 batz au profit de la société.

4. Tout les frais occasionnés pour le compte de la société se paieront en proportion des pots de lait que chaque associé aura portés à la fromagerie.

5. Chaque associé devra porter son lait à la fromagerie à l'heure fixée par la société et le « fromageur ». (sic)

6. Celui qui portera son lait dans des vases malpropres paiera dix batz d'amende au profit de la société.

7. Celui qui portera son lait de vaches fraîches vêlées avant sept jours paiera dix batz d'amende au profit de la société.

8. Tout associé qui sera reconnu avoir écrémé ou falsifié son lait de quelque manière que ce soit avant de le porter à la fromagerie paiera une amende de soixante quatre francs, dont la moitié sera pour les pauvres de la Commune et l'autre moitié pour la société, et tout le « fruit » qu'il aura à la fromagerie sera confisqué au profit de la société ; de plus, il sera chassé sans pouvoir y rentrer.

9. Le « fromageur » devra surveiller sur ce qui est dit dans les articles ci-dessus 5, 6, 7, 8 et en prévenir la commission, qui fera rapport de la chose à la société.

10. Celui des associés qui cherchera querelle ou injuriera un des associés dans l'assemblée, paiera une amende de quatre francs dont la moitié sera pour les pauvres

de la Commune et l'autre moitié pour la société.

11. Il ne sera permis à aucun associé de retirer du « fruit » de la fromagerie dès que le compte sera fait et qu'il n'ait payé sa part des frais et les amendes, si la société l'a amendé ; a défaut de quoi la société se saisira de son « fruit » et lui en rendra jusqu'à bout de paiement. Et de plus ceux des associés qui redevraient du lait à la société et qui durant trois ans n'en portent point, ils devront le payer.

12. Celui qui voudra renoncer à la société perdra sa part de tout ce que la société peut posséder, et de plus il paiera cinq batz par vache pour la société.

13. Aucun étranger ne pourra entrer dans la société sans qu'il n'ait obtenu la majorité des voix de la société et s'il est accepté, il paiera cinq batz par vache d'entrée pour la société.

14. Il est défendu à tous les associés de vendre du lait chez eux, sous peine de payer une amende de dix batz pour la société.

15. Celui qui aura le lait de la fromagerie pourra en vendre à ceux du village qui en iront chercher, dès qu'il sera mesuré, pour le prix de cinq crutz⁴ le pot, mesure du Canton. Ceux qui n'en prendront qu'un demi-pot, paieront trois crutz. De plus ceux du village qui voudront du lait devront se rencontrer à la fromagerie à l'heure qu'on coule le lait, matin et soir à défaut de quoi on ne leur en vendra point.

16. Chaque associé devra faire le fromage quand il aura le lait suffisant pour le faire et ne pourra pas changer son tour avec d'autres et de plus il ne pourra en emprunter ni en prêter sous peine de payer une amende de quatre francs, dont la

⁴ Nous trouvons le 30 mai 1845, que Jaques Daniel doit 151 pots de lait à 15 crutz, soit 22fr.65 crutz. Donc les crutz étaient l'équivalent de nos centimes.

moitié sera pour les pauvres de la Commune et l'autre moitié pour la société.

17. Les dits règlements ont été lus en assemblée et les associés de la société les ont acceptés et signés à Villars-Bozon ce 1^{er} Novembre 1831.

Suivent les signatures des associés :

Louïs Gruaz, municipal. Daniel Berney. Jean Longchamp. Pierre Faillettaz. David Faillettaz. Elie Faillettaz. Samuel Gruaz. Charles Chaillet. Henri Faillettaz. Jean François Faillettaz. Jean Faillettaz. Antoine Kleingler. Jean Emanuel Faillettaz. Daniel Jaques. Henry Clerc. Henry Faillettaz. Isaac Bourillon. Jean François Gruaz. Marc Louïs Chaillet. François Faillettaz. Isaac Chaillet. Frederich Chaillet. Henri Cloux. Jean Cloux. Jacob (...).François Henri Faillettaz. Jean Imbert Clerc. (...) Isaac Chaillet. Jean Jaques Delacrétaz. Henri Siebenthal. Jean Chaillet. David Cloux.

Relevé de divers documents :

*Le 30 mai 1845 : Chaïllet Jean est
cordonnier.*

*Chaïllet Frédéric est mort sans laisser de
successeurs mâles.*

Idem pour Cloux Henri.

David Samuel est le fils de Samuel Gruaz.

Besson est Instituteur.

Amstutz est Aubergiste.

Chaïllet François David est charpentier.

Clerc Jules est menuisier.

Cloux Henri est maréchal.

*Nous trouvons dans les conditions pour
l'engagement des fromageurs en 1845 :*

*« Le fromageur recevra cinq francs pour
fournir les allumettes, les mèches de
lampes, les plumes et encre nécessaires,
ainsi que les balais.*

La couche est à la charge du fromageur. Le fromageur doit connaître la comptabilité du lait. »

Le 25 mai 1834 : François Gruaz a misé pour soigner les fromages qui se trouvent dans la fromagerie depuis la montée jusqu'à la St-Denis pour 12 francs.

Le 25 mai 1834 : la société pour la fromagerie de Villars-Bozon réunie en assemblée a engagé Henry Jaquet pour fromager depuis la St-Denis 1834 à la montée des vaches 1835, pour le prix de cinquante deux francs.

Le 25 mai 1835 : Jean Imbert a misé pour soigner les fromages qui se trouvent dans la fromagerie depuis la montée jusqu'à la St-Denis pour 11 francs et 9 batz.

Le 28 mai 1835 : la société a réengagé Henry Jaquet dès la St-Denis 1835 à la montée des vaches 1836, pour le prix de cinquante six francs, sous les mêmes conditions.

Le 5 février 1836 : Antoine Kleingler a misé pour soigner les fromages qui se trouvent dans la fromagerie depuis la montée jusqu'à la St-Denis, pour 9 francs et 4 batz.

Annonces diverses

A VENDRE à l'Isle, pour cause de changement de local et faute de place, plusieurs meubles d'auberge, tels que lits, grandes tables, bancs et 100 bouteilles scellées, outre 2 vases de cave, l'un d'environ 9 chars et l'autre de 1053 pots, à vendre ou à échanger contre de plus petits. — S'adresser à Marc Gruaz, aubergiste, à l'Isle.

(Annonce : Gazette de Lausanne du 08.12.1849)

Foire à l'Isle.

Par un avis inséré dernièrement dans les journaux, la municipalité de l'Isle avait fixé sa foire du mois d'octobre au mardi 13 dit, mais vu les réclamations de la municipalité de Lasarraz, dont la foire tombe aussi le même jour, le public est informé que la foire de l'Isle est définitivement fixée au jeudi 22 courant.

(Annonce : Gazette de Lausanne du 08.10.1857)

DOMAINE A AFFERMER

M. F. Cornaz demande un fermier pour son domaine du Château de l'Isle, contenant 100 arpents. Entrée en jouissance le 1^{er} mai prochain. S'adresser au propriétaire à l'Isle, ou à M. E. Tissot, banquier, à Lausanne.

(Annonce : Gazette de Lausanne du 25.09.1863)

VENTE. Le samedi 10 février 1866, à une heure de l'après-midi, à l'hôtel du Grütli, à l'Isle, il sera exposé en vente aux enchères publiques les immeubles ci-après :

1^o L'hôtel du Grütli, situé à l'Isle, dans la position la plus avantageuse, sur la route de Morges à La Vallée et à proximité des places de marché. Les meubles garnissant l'hôtel pourront également être cédés à l'acquéreur s'il le désire.

2^o Divers fonds de terre, en nature de pré et champ, ensemble d'environ huit mille perches et divisés en plusieurs lots.

3^o Une usine ayant trois meules, trois scies, une machine à battre et d'autres artifices, outre quelques poses de bon terrain essentiellement en nature de pré. Cet établissement est situé de la manière la plus commode sur un cours d'eau permanent et possède une clientèle assurée.

Les conditions de la vente sont déposées chez MM. Bernard, notaire, à Lausanne, (Bourg, 29) et Henri Clément, meunier, à l'Isle, qui fera voir les immeubles. (216)

(Annonce : Gazette de Lausanne du 31.01.1866)

Le docteur WALTER

à l'Isle, se rendra tous les mardis :

A MOLLENS, à 2 heures, maison de la poste.

A MONTRICHER, à 4 heures, hôtel de Commune.

Tous les vendredis :

A MONT-LA-VILLE, à 2 heures, hôtel du Lion-d'Or.

A CUARNENS, à 4 heures, hôtel de France.

A L'ISLE, tous les jours, de 7 1/2 à 9 heures du matin, le dimanche excepté. H2795L

(Annonce : Gazette de Lausanne du 23.12.1884)

Administration des postes

L'entreprise de transport du service postal entre **Bière et l'Isle et retour** est mise au concours.

Les personnes qui seraient disposées à se charger de cette prestation sont invitées à adresser leurs offres, sous plis cachetés et affranchis et portant la suscription sur l'adresse : **Soumission pour transport de voitures postales, d'ici au 15 janvier 1877 inclusivement, à la Direction des postes, à Lausanne.**

Pour le transport de ce service, il sera fait usage d'un cabriolet de 2 à 3 places, attelé d'un cheval, du poids de 850 à 1100 livres, équipement qui sera fourni par l'administration des postes.

Le cahier des charges est déposé aux bureaux des postes à Bière et à l'Isle, et au secrétariat de la direction des postes, à Lausanne, où les intéressés peuvent le consulter. 1

Lausanne, le 29 décembre 1876.

*Le Directeur des postes
du 2^e arrondissement,*

A. ROCHAT.

(Annonce : Gazette de Lausanne du 04.01.1877)

Emprunt de la commune de l'Isle

La commune de l'Isle désirant contracter un emprunt de 100,000 fr. en 1^{er} rang sur des hypothèques de 1^{er} ordre et au 3 % d'intérêt, payable par semestre, fait un appel aux capitalistes et établissements financiers qui seraient disposés à fournir tout ou partie de cette somme. Cette emprunt pourra être divisé en délégations de 500 et 1000 fr.

Adresser les offres d'ici au 30 juin 1895, à M. Bernard-Magnin, syndic de l'Isle ou au notaire Martinet, au dit lieu, qui fourniront tous les renseignements demandés.

3830

(Annonce : Gazette de Lausanne du 22.06.1895)

SOCIÉTÉ VAUDOISE DES FORESTIERS

Assemblée générale les 29 et 30 juin 1896.

PROGRAMME

Lundi 29 juin. 10 h. du matin, rendez-vous à l'Hôtel-de-l'Union, Cossonay. 11 h., séance au Château de l'Isle. Ordre du jour : Affaires de la Société. Conditions forestières de la contrée, par M. Piguet, forestier de l'arrond. Divers. 1 h., dîner à la Balance. 3 h., visite des forêts de l'Isle, sources de la Venoge, installation pour imprégner les bois. Coucher à l'Isle.

Mardi 30 juin. 7 h., départ pour Montricher, visite de la forêt cant. des Devens. Collation au Châtel. Forêt du Grand Chardévaz. 1 h., banquet à l'Isle. Descente en chars sur Cossonay pour les trains de l'après-midi.

Tous les amis des forêts sont cordialement invités.

4024

Le Comité.

(Annonce : Gazette de Lausanne du 16.06.1896)

L'ISLE

Café Vaudois

Le plus près de la gare et
des promenades du Château.

Tenu par **L. Blanchet.**

Diners et repas à toute heure,
truites de la Venoge. Fondues,
etc.

Vins de 1^{er} choix, bière du
Cardinal.

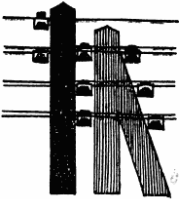
Prix modérés.

(Annonce : Gazette de Lausanne du 17.07.1899)

400 kg. de miel

d'été (fr. 3.50 le kg.), à vendre chez **Marc Cour-**
voisier, La Coudre s. L'Isle.

(Annonce : Gazette de Lausanne du 05.10.1933)

SOCIÉTÉ ROMANDE POUR L'IMPRÉGNATION DES BOIS S. A., LAUSANNE SIÈGE A L'ISLE, Vd. Av. de Rumine, 42 TÉLÉPHONES : BUREAUX : LAUSANNE 32.886 CHANTIER BERNARD L'ISLE 8917		TRAITEMENT DE POTEAUX EN BOIS POUR TRANSPORT D'ÉNERGIE TÉLÉGRAPHES, TÉLÉPHONES ET TRAMWAYS (BOIS DE MONTAGNE) CHANTIER DE CHÂTEL ST. DENIS 59.114
---	---	---

(Annonce : Gazette de Lausanne du 22.10.1935)

Pension à Vendre

La pension Gruaz à La Coudre sur l'Isle est à vendre ou à louer pour la saison.

Cette pension, située dans un endroit très agréable, au milieu des vergers et au pied des forêts, conviendrait pour colonie de vacances.

Service d'autobus à proximité.

S'adresser à O. CUVIT, à Mont-la-Ville.

(Annonce : Gazette de Lausanne du 25.05.1939)

Compagnie vaudoise des
Forces Motrices des lacs de Joux et de l'Orbe

La Compagnie vaudoise des Forces motrices des lacs de Joux et de l'Orbe met au concours l'exécution, en un seul lot, des installations intérieures d'éclairage électrique dans les localités de L'Isle, Villars-Bozon, La Coudre, Cuarnens, Moiry, Mont-la-Ville, Chavannes-le-Veyron, La Chaux, La Praz et Montricher.

Le mise au concours d'autres lots aura lieu ultérieurement.

Le cahier des charges peut être consulté du 17 au 24 courant, de 10 heures du matin à midi, chez M. A. Palaz, ingénieur, à Lausanne.

Les soumissions doivent être déposées chez M. Luc Decoppet, président, avant le 25 courant, à midi. 3055

(Annonce : Gazette de Lausanne du 25.05.1939)

Mise en vente du Château en 1863



Lundi 15 juin 1863, à une heure après-midi, dans une salle de la maison de commune, à L'Isle, district de Cossonay, canton de Vaud, M. F. Cornaz exposera en vente aux enchères les immeubles qu'il possède à L'Isle, à savoir :

1° Maison de maître, soit château style moderne, d'après les plans de Mansard, avec tentures des Gobelins, glaces et

meubles de l'époque Louis XIV, dépendances, écuries, fenil, bûcher, terrasse, parterre, jardins, vergers, pièce d'eau, avenues, prés et champs le tout contenant 10'000 perches (9 hectares) :

2° Une grande maison de ferme et ses dépendances, 38,200 perches de prés et champs (34,5 hectares), dont 12,500 perches en prés irrigués ;

3° Une forêt de taillis aménagés de diverses essences, traversée par la route de la Vallée, de 102,800 perches (92,5 hectares)

Les bâtiments et l'eau de la Venoge, dont la température varie de 7 à 8°, pourraient être utilisés avantageusement pour un établissement hydrothérapique⁵ ou pour tout autre.

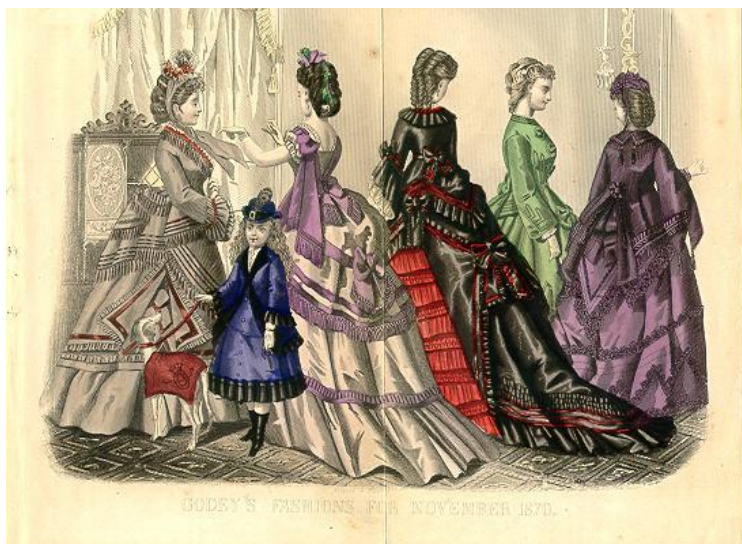
Distance : 1 ½ heure de Lausanne par le chemin de fer et diligence. Voiture de poste chaque jour. Très beau pays de chasse.

S'adresser pour renseignements au propriétaire, à L'Isle ou à M. E. Tissot, banquier à Lausanne.

(Texte : Journal de Genève du 21.05.1863)

⁵ Une idée avant l'heure pour créer à L'Isle une Thalasso ?

Nouvelle année 1870



Lausanne et Vevey ne sont pas les seuls endroits du canton qui aient eu leurs fêtes de nouvelle année ; celle de L'Isle, par exemple, a été très originale.

Trois femmes de cette localité, comptant ensemble 250 ans, se sont déguisées, l'une en ancien militaire avec croisée blanche, les deux autres en jeunes filles à la mode.

Dans cet accoutrement, elles ont parcouru les auberges de L'Isle en chantant et en emmenant avec elles un octogénaire qui était occupé à faire ses libations de nouvelle année.

(Texte : Gazette de Lausanne du 11.01.1870)

Promesse de mariage en 1875



La commission de délégation, nommée par la Municipalité, avait pour tâche de faire la visite générale à domicile chez les pauvres assistés en dehors de la commune. Le rapport d'une de ces visites faite en 1875 a retenu mon attention par sa particularité et le fait qu'à cette époque déjà, il y avait ceux qui osaient demander et les autres.

Suite à la publication des bans de mariage de Blanc Jean David, bourgeois de Lausanne, et de Mme Julie X de L'Isle. Blanc Jean David fait une demande à la Municipalité pour que la commune lui accorde une indemnité concernant sa ressortissante Julie X.

Dans un premier temps la Municipalité ne prend pas cette demande en considération, prétendant que ce n'est pas moral de traiter des questions de ce genre.

La commission fait une visite à ces personnes, pour les entendre et pour prendre une décision à ce sujet.

Blanc déclare que malgré la publication des bans, si la Municipalité ne lui accorde rien et comme Julie X ne possède rien il ne donnera pas suite aux bans.

Julie X, âgée de 58 ans, divorcée, a une conduite très irrégulière et se trouve actuellement sans travail et son caractère rusé pourrait causer des ennuis à la commune.

La commission reconnaît donc qu'il est mieux de lui accorder une indemnité pour faciliter ses premiers « soins de ménage ».

Une transaction est passée avec Blanc Jean David. La commune lui accordera une somme de cent francs, une fois en possession de l'acte de mariage.



Orages en 1877

L'Isle, le 7 juin 1877.

Monsieur le rédacteur,

L'orage de mardi soir 5 juin a causé des dégâts incalculables dans la commune de L'Isle. Toute la partie du territoire du côté de Villars-Bozon et au-delà, offre l'aspect le plus lamentable. Les prairies et les champs sont littéralement hachés : les foins si abondants ont disparu, et les blés, qui promettaient la plus belle récolte, ont été comme fauchés à trois ou quatre pouces de terre. La dévastation a été si complète que, sur une étendue de plusieurs kilomètres carrés, on ne trouverait pas un seul épi debout.

Les arbres fruitiers, naguère couverts d'une magnifique végétation, sont absolument dépouillés de leurs feuilles, comme au gros de l'hiver, ou couchés sur le

sol. Celui qui n'a pas vu ce triste spectacle ne peut s'en faire aucune idée.

La colonne de grêle a commencé ses ravages au bas de la commune de Montricher et a poursuivi sa marche dans une direction parallèle à celle du Jura, contre Chevilly et La Sarraz. Les vieillards les plus âgés ne se rappellent pas d'avoir assisté à une pareille tourmente qui, heureusement, n'a pas duré dix minutes, car, pour peu qu'elle se fût prolongée, il ne serait resté ni arbre, ni bâtiment. Plusieurs maisons de Villars-Bozon et à L'Isle ont été gravement endommagées et ont eu une bonne partie de leur toiture enlevée.

Les cultivateurs sont consternés et ne savent pas avec quoi ils pourront se nourrir et entretenir leur bétail pendant une longue année. La première chose à faire est de labourer les terres, aussi dénudées qu'après les moissons, mais ils se demandent quelle culture ils pourront entreprendre à cette époque déjà avancée

de la bonne saison. C'est ici, nous l'espérons, que le département de l'agriculture saura leur venir en aide et conseil. Nous apprenons aussi qu'il se forme un comité dans le but d'estimer les désastres et de faire un appel à la charité de nos citoyens. Il y a en effet un grand nombre de petits propriétaires déjà arriérés, qui ne sauraient comment se procurer les ressources nécessaires, si l'on ne vient pas à leur secours. Votre journal ne manquera pas sans doute, comme il l'a fait déjà en tant d'occasions, d'ouvrir une souscription en faveur de ceux de nos concitoyens qui ont été si cruellement frappés.

Dans cette attente veuillez agréer, monsieur le rédacteur, l'assurance de notre gratitude et de notre considération la plus distinguée.

F. Ballif, pasteur.

(Texte : Gazette de Lausanne du 06.06.1877)

Chasseurs en 1886



De soi-disant chasseurs de Cuarnens, furieux de n'avoir pu eux aussi tuer un sanglier, ont imaginé de faire la chasse au

loup. Vendredi dernier, fermement convaincus d'avoir découvert la piste d'un de ces féroces animaux, ils se mettent en campagne et finissent après maints détours par l'atteindre près des bois de Pampigny et l'étendirent raide mort d'un coup de Vetterli. Hélas ! La bête avait un collier. C'était un chien de garde. Les chasseurs de Cuarnens, fins malins, se mirent à crier au chien enragé. Vite on court au préfet, celui-ci au vétérinaire et aujourd'hui les chiens du cercle de L'Isle sont sous séquestre.

Ce chien, vendu dernièrement par son propriétaire de Lucens à une personne de Morges, s'est échappé, et par la neige qui couvre le pays n'a pu retrouver son chemin. Comme il a été vu et caressé par plusieurs personnes le jour avant sa mort, ayant des allures tout à fait familières, on se demande dans la contrée si les chasseurs n'étaient pas peut-être plus enragés que le loup.

(Texte : Gazette de Lausanne du 26.01.1886)

Télégramme en 1892



Aujourd'hui lundi 3 octobre 1892, les troupeaux descendent les alpages et regagnent leurs étables d'hiver. Quels progrès incontestables et nombreux ont été accomplis dans l'élevage des bestiaux durant les quinze dernières années. Les fromages de notre Jura, aussi, sont fabriqués avec plus de soin qu'autrefois ; quoiqu'on en parle peu, ils se vendent bien, preuve en soit les nombreux et bons marchés qui ont été traités ces dernières semaines.

Les récoltes d'automne, abondantes cette année-ci, sont rentrées dans de bonnes

conditions ; la pomme de terre mûrit fort bien et ne souffre que peu des vers blancs. Encore huit jours de bon soleil et les semailles s'achèveront dans d'excellentes conditions.

Un phénomène, probablement fort rare autre part, c'est la prodigieuse lenteur avec laquelle s'achemine sur nos pentes, pourtant assez douces, les dépêches télégraphiques. De L'Isle à Mont-la-Ville, un piéton met quarante à cinquante minutes ; un télégramme consigné à L'Isle à 3 h. 55 du soir n'est arrivé dernièrement à Mont-la-Ville qu'à 5 h. 30 ! Délicieuse ironie, après cela : venir parler en ces lieux d'un siècle où toutes choses courent ainsi que le télégraphe !

(Texte : Gazette de Lausanne du 05.10.1892)

Ecole au château en 1892



Le conseil communal de L'Isle a décidé de transformer en maison d'école le beau château de L'Isle, dont on connaît la situation charmante au bord de le Venoge. Un crédit de 30'000 francs a été voté pour cette « restauration ».

(Texte. Gazette de Lausanne du 04.04.1892)

Chasseurs en 1896



On écrit de La Coudre à la Tribune :

« Les biches lâchées par les soins de la « Diana » dans les forêts de Pampigny et de L'Isle font la joie des Nemrods⁶ de la contrée. Quel beau coup de fusil, en effet, que celui qui abattra l'une de ces nobles pièces de gibier ! Avec quel entrain on sonnera l'hallali ! Quelle rentrée glorieuse au foyer... »

⁶ *Passionnés de chasse*

Le correspondant oublie un léger détail. En novembre 1895, le Grand Conseil a voté un décret dont les deux premiers articles sont ainsi conçus :

« Afin de permettre les essais de réacclimatation qui vont être tentés, la chasse au cerf est interdite sur tout le territoire du canton pendant une période de six années, soit jusqu'à la fin 1901.

Toute contravention à cette défense de chasser sera punie d'une amende de 500 francs et de la privation du droit de chasse jusqu'au paiement de l'amende. »

(Texte : Gazette de Lausanne du 13.08.1896)

Coup de gourdin en 1896



La ligne Apples - L'Isle a été inaugurée le samedi 5 septembre 1896. L'Isle, station terminus, a fait grandement les choses. Le village a été entièrement décoré, cortège avec fanfare et collation jusqu'à passé quatre heures, durant laquelle on boit à la prospérité des communes du pied du Jura, en souhaitant que le chemin de fer soit un nouvel élément de vie et de prospérité.

Mais voilà, le lendemain soir, le dimanche 6 septembre, ce fut une autre histoire pour un chauffeur du train qui risqua de perdre la vie. Voilà ce que la Gazette de Lausanne du 14 septembre 1896 nous apprend :

« Dimanche soir, 6 septembre, deux Italiens, dont l'un est chauffeur sur la nouvelle ligne Apples - L'Isle, discutaient dans un cabaret de ce dernier village. Un troisième survint et, comme toujours, le vin aidant, la discussion s'envenima. Un des premiers installés sortit, alla chercher un gourdin et attendit vers la porte du cabaret. Lorsque le chauffeur sortit, il reçut sur la tête un coup si vigoureusement asséné qu'il resta sans connaissance jusqu'à mercredi. Le coup donné, l'Italien se réfugia dans sa chambre, sous sont lit. C'est là, que le juge de paix et un gendarme le découvrirent ».

(Texte : Gazette de Lausanne du 14.09.1896)

Hôtel de La Balance en 1896

Photographie de la famille

*Henry ROCHAT
Aubergiste à l'Hôtel de la Balance
de L'Isle, en 1896.*

Transmise par :

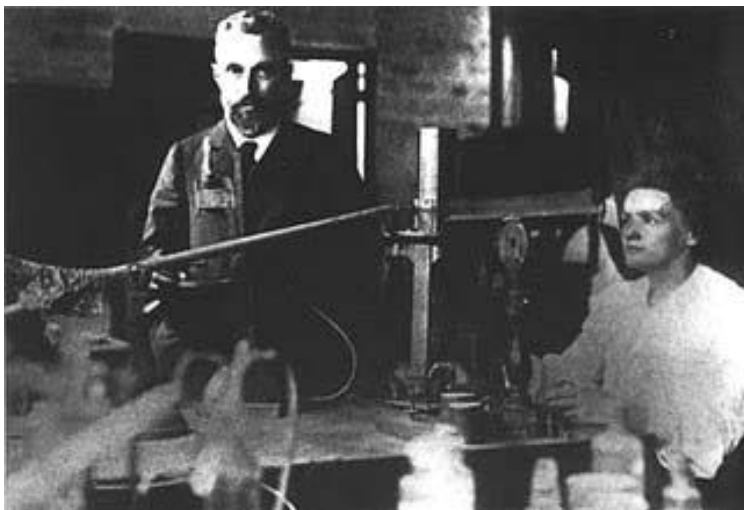
*Véronique L'ESSECQ-ROCHAT
le 20.09.2009
Gargenville dans les Yvelines.*



C MESSAZ

LAUSANNE

Des savants au Château de L'Isle en 1898



Pierre et Marie Curie en 1898

Non ce n'est pas eux mais « La Société vaudoise des sciences naturelles » qui cette même année 1898 a tenu son assemblée générale d'été au Château de L'Isle.

Emboitant le pas à la fanfare municipale, les savants pénètrent en corps dans le parc

où M. le syndic Bernard, dans une charmante allocution, leur souhaite la bienvenue, et les invite à faire honneur à une collation, servie sous les arbres, aux fins d'affronter la séance avec des forces fraîches : MM. les savants ne se font pas prier.

M. Borgeaud, président, ouvre la séance et l'assemblée procède ensuite à la nomination de deux membres honoraires, en la personne de MM. Emile Yung, professeur à Genève, et A. Peuck, professeur à Vienne.

M. Duserre, chimiste à Lausanne, ouvre la série des communications scientifiques par une étude de quelques sols de la commune de L'Isle. Presque dépourvus de calcaire, très pauvres en acide phosphorique et très riches en potasse, ces terrains, d'origine glaciaire, où l'argile, quoiqu'en assez faible proportion, joue le rôle principal, nécessitent l'emploi d'engrais phosphatés, avec amendement de calcaire.

M. Auguste Forel parle des fourmis, M. Guillemin ingénieur, présente le scrutateur électrique qu'il a inventé, et construit en collaboration avec M. Cauderay. Cet appareil a déjà donné des résultats très satisfaisants.

Le scrutateur, qui enregistre les votes en deux minutes, est muni de dispositifs de contrôle dont l'ingéniosité fait honneur aux inventeurs. On peut obtenir à volonté le scrutin nominal et l'appareil sert aussi à faire l'appel.

M. Wilczek présente une orange monstrueuse ; M. Vionnet, de superbes photographies de blocs erratiques. M. Delessert parle d'une pluie noire observée en Irlande.

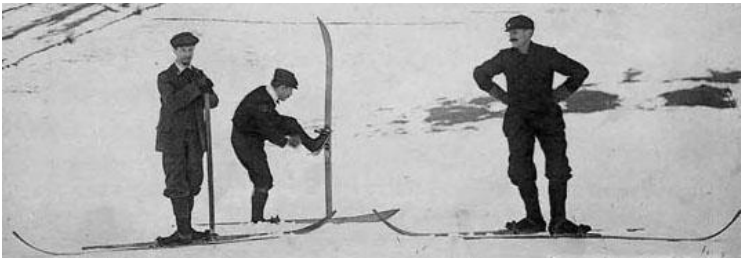
(Texte : Gazette de Lausanne du 20.06.1898)

Ascension du Mont-Tendre en 1898



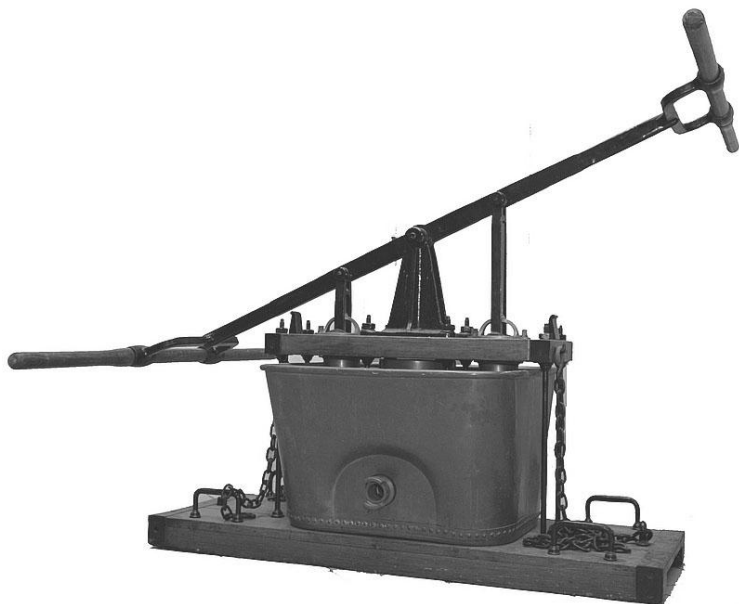
Quatre amateurs de L'Isle ont fait dimanche dernier, à skis, l'ascension du Mont-Tendre. Partis de L'Isle à sept heures du matin, ils n'arrivèrent au sommet qu'à deux heures, la marche étant rendue difficile par le ramollissement de la neige. Un fort brouillard les força à repartir

immédiatement pour le Chalet-Neuf du Mont-Tendre, où ils restèrent jusqu'à cinq heures. A la tombée de la nuit, ils arrivaient à Montricher, et une heure plus tard, à L'Isle.



(Texte : Gazette de Lausanne du 05.03.1898)

Violent incendie en 1899



Le 21 août 1899 vers 20 heures 30, un violent incendie a éclaté dans la grange du café du Grütli. De la paille est tombée sur un falot placé sur l'aire de la grange. Renversé, il s'est enflammé, ce qui a communiqué le feu au bâtiment. Activé par une forte bise, l'incendie a pris rapidement de grandes proportions et l'on a craint un instant que tout le quartier

n'en devienne la proie. Un grand nombre de pompes accoururent pour aider à circonscrire le foyer.

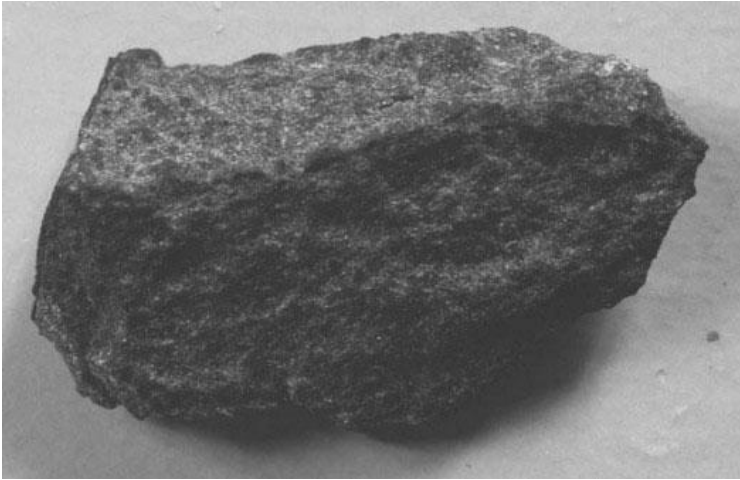
A l'Isle, l'eau est abondante. Vers 22 heures, on était maître du feu. Trois bâtiments sont détruits, trois autres sont endommagés, dont l'Hôtel de Ville et le bâtiment des postes et télégraphes.

Le bétail a été sauvé ainsi qu'une partie du mobilier.

Les trois maisons détruites sont celles de MM. Bernard, Chaillet et Bourl'honne.

(Texte : Gazette de Lausanne du 22.08.1899)

Aérolithe⁷ et tremblement de terre en 1901



La commission suisse des tremblements de terre communique ce qui suit à l'Agence télégraphique :

Par une curieuse coïncidence, un tremblement de terre a eu lieu à l'instant même de la chute d'un aérolithe tombé il n'y a que quelques jours près de Palézieux.

⁷ *Météorite pierreuse : les aérolithes viennent des espaces situés au-delà de notre atmosphère.*

La simultanéité des deux phénomènes a fait croire, au premier moment, que l'un dépendait de l'autre. Tel n'est pas le cas. Le tremblement de terre a été ressenti le long du pied du Jura, de Bienne à Grandson et à L'Isle. Il y a eu de deux à trois trépidations accompagnées d'un bruit sourd et se dirigeant du nord au sud. A L'Isle, le mouvement sismique a été observé vers 9 heures du matin.

La chute de l'aérolithe, soit l'explosion qui l'a précédée, a été entendue dans un rayon d'une cinquantaine de kilomètre, entre autre à Colombier, Avenches et Fribourg.

(Texte : Journal de Genève du 10.12.1901)

Catarrhe de la vessie en 1902

J'ai l'honneur et le plaisir de vous faire savoir que votre traitement par correspondance m'a guéri du catarrhe de la vessie ainsi que de faiblesse de la vessie, envie constante d'uriner et douleurs en urinant. Je n'éprouve plus aucun mal et ne pourrais pas souhaiter de me porter mieux à mon âge qui est de 66 ans. Vous pouvez compter sur ma reconnaissance que je vous prouverai en vous recommandant aux habitants des villages environnants que je visite souvent. S'il peut vous être agréable de publier ce certificat, je vous y autorise volontiers.

L'Isle, Vaud, le 22 mai 1901.

Jean Charles Guyaz, horloger.

*Le juge de paix du cercle de L'Isle certifie
comme véritable la signature de Jean
Charles Guyaz apposée ci-dessus en sa
présence.*

L'Isle, le 22 mai 1901.

H. Bernard-Magnin, juge de paix.

*Adresse : Polyclinique privée,
Kirchstrasse 405, Glaris.*

(Gazette de Lausanne du 11.09.1902)

Jet d'eau en 1902



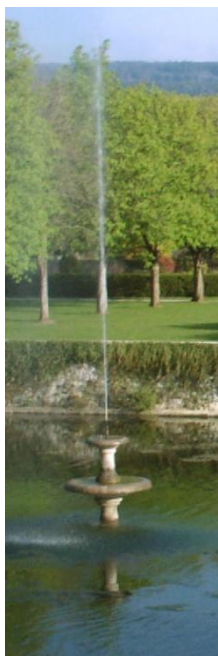
Le conseil communal a voté samedi 19 novembre 1902, sans discussion, conformément aux propositions de la municipalité, une subvention de 80 francs au chemin de fer Bière-Apples-Morges pour assurer son exploitation en 1903.

Il a autorisé la municipalité à passer avec la Société des lacs de Joux et d'Orbe un acte de concession pour le passage des conduites électriques et à se fournir auprès d'elles de l'électricité nécessaire à l'éclairage du village de L'Isle, y compris le hameau de Villars-Bozon, et pour une lampe aux Mousses, cela pour le terme de cinquante années, pour autant que la commune ne se

*servira pas d'un autre mode d'éclairage
que l'électricité.*

*Il a également autorisé la commune à
construire un jet d'eau au milieu du bassin
de la Venoge, en profitant du fait que les
travaux de correction de la rivière
permettent de travailler dans son lit,
momentanément desséché.*

(Texte : Gazette de Lausanne du 02.12.1902)



Paysans en 1902



Le vendredi 19 septembre 1902, la Société vaudoise d'utilité publique tient son assemblée d'été dans le château de L'Isle.

Après une collation offerte par la municipalité, dans le beau vestibule du château, la séance a lieu dans la grande salle éclairée par un beau soleil.

M. Charles Guyaz, ancien député, se charge de faire le tableau de l'activité économique

de L'Isle. L'industrie risque de ne pas se développer à L'Isle, vu l'attraction exercée par les villes. Le commerce, au contraire, a considérablement augmenté. Le chemin de fer l'a favorisé. L'agriculture est également en grand progrès. La culture du blé n'est plus aussi rémunératrice, mais le prix du bétail et des produits laitiers a doublé depuis cinquante ans. Quant aux impôts, nous en payons aujourd'hui vingt fois moins qu'en 1770. Si les agriculteurs se plaignent de leur état, ils sont pourtant beaucoup plus à leur aise que leurs prédécesseurs et leur position est plus heureuse que celle des ouvriers des villes.

« Comme conclusion, nous estimons, dit-il, que le métier de paysan est encore des plus salutaires. Nous nous permettons de dire aux agriculteurs : Aimez la terre. Cultivez-la avec soin. Embellissez-la et vous y trouverez la plus grande somme de bonheur que l'on puisse obtenir ici-bas. »

(Texte : Gazette de Lausanne du 20.10.1902)

Correction de la Venoge en 1902



Malgré les nombreux arrêts qu'a subi l'entreprise de correction de la Venoge à L'Isle, par le fait des crues de la rivière, beaucoup plus nombreuses en 1902 que les autres années, le moment approche où elle sera terminée.

Cette correction, décrétée par le Grand Conseil le 28 novembre 1899, comprend le

creusage d'un canal neuf sur une longueur d'environ 300 mètres en trois tronçons, la réfection de l'ancien lit de la Venoge, sur une longueur d'une centaine de mètres, l'enlèvement d'environ un millier de mètres cubes de terre dans le bassin qui se trouve devant le château, la construction de grandes écluses en fer coûtant environ 4'000 francs, de deux ponts métalliques et d'un pont en pierres. La taille de la pierre de ce pont a été faite par un jeune homme, M. Frédéric Boulenaz.

Les bienfaits de ces améliorations se sont déjà fait sentir. Malgré les fortes crues qui ont été la conséquence des pluies de 1902, les terrains autrefois inondés jusqu'au seuil des maisons, ont été absolument protégés.

(Texte : Gazette de Lausanne du 13.12.1902)

Grève

Une ciquantaine d'ouvriers occupés à la correction de la Venoge à L'Isle se sont mis en grève lundi matin. Ils réclament un salaire de 40 centimes à l'heure. Comme l'entrepreneur habite Vevey, aucune réponse n'a pu encore leur être donnée. L'ordre n'est pas troublé.

(Texte : Journal de Genève du 08.07.1902)

La grève des ouvriers qui travaillent à la correction de la Venoge, à L'Isle, est terminée. Vingt cinq ouvriers ont repris le travail aux anciennes conditions. Les autres ont été congédiés.

(Texte : Journal de Genève du 11.07.1902)

Voleuse en 1906



« Foi d'animal, dit la pie, je ne suis pas voleuse »

Mercrèdi 27 jùillet 1906, entre 3 et 4 heures de l'après-midi, une jeune fille de 18 à 20 ans, se présentait chez MM. Grob Frères, négociants, à L'Isle et faisait des achats pour une somme de 38 francs, au nom d'une dame Foretay, dont elle se disait la femme de chambre, et qui devait se trouver en pension dans une maison isolée dite « La Toche », en disant que cette dame viendrait elle-même solder la note. Au

même moment arrive Mme Jan, qui fit connaître à M. Grob que c'était faux, et que cette personne n'habitait pas aux Toches.

Aux premiers mots, la jeune fille prit la fuite. Malheureusement nul ne songea à se mettre à sa poursuite. Aussi ne s'en tint-elle pas là ; elle entra dans un autre magasin, « A l'Avalanche », chez M. Haeni, où elle fit des emplettes pour 68 francs, en disant comme ailleurs que c'était pour Mme Foretay. Elle prend ses paquets et part, mais après avoir fait quelques pas dans la direction du domicile qu'elle a indiqué, elle fait volte face, et revient sur ses pas. Mme Haeni le remarque. Elle averti son mari, qui s'élance à travers champs à la poursuite de la voleuse, dans la direction de Villars-Bozon. Se voyant poursuivie, l'autre lâche ses paquets. Peu après, la police avisée, l'arrêtait dans une maison de Villars-Bozon.

(Texte : gazette de Lausanne du 27.07.1906)

Echappés du pénitencier en 1907



On écrit de L'Isle à la Gazette de Lausanne :

Vendredi matin 22 mars 1907, vers neuf heures, le gendarme Jaquier, du poste de L'Isle, en tournée dans le bas des forêts communales, aperçut deux individus mal vêtus, qui, à son approche, doublèrent le

*pas. Il les héla et leur ordonna de s'arrêter.
Arrivé près d'eux :*

- Où allez-vous ?

- Au bois.

*- Pas du tout, vous êtes des échappés du
Pénitencier.*

*Il avait remarqué la chemise rayée de
rouge qui les trahissait. C'étaient en effet,
Barru et Batard, échappés la veille du
Pénitencier de Lausanne. Tandis que le
gendarme examinait Batard, Barru lui
asséna sur la tête un violent coup de bâton
dont il était muni. Jaquier s'affaissa, mais
en entraînant dans sa chute Batard. Ce
dernier, qui était tombé sur lui, cherchait à
l'étrangler, tandis que Barru lui prenait
son revolver et essayait de s'en servir, sans
toutefois y réussir. Pendant ce temps,
Jaquier avait réussi à se débarrasser de
son adversaire et, malgré sa profonde
blessure, par laquelle il perdait beaucoup
de sang, il parvint à s'emparer du bâton*

avec lequel Barru l'avait à moitié assommé. Il lui en asséna un coup sur la main qui tenait le revolver, un coup qui fit tomber l'arme ; ce que voyant, les deux malandrins prirent la fuite.

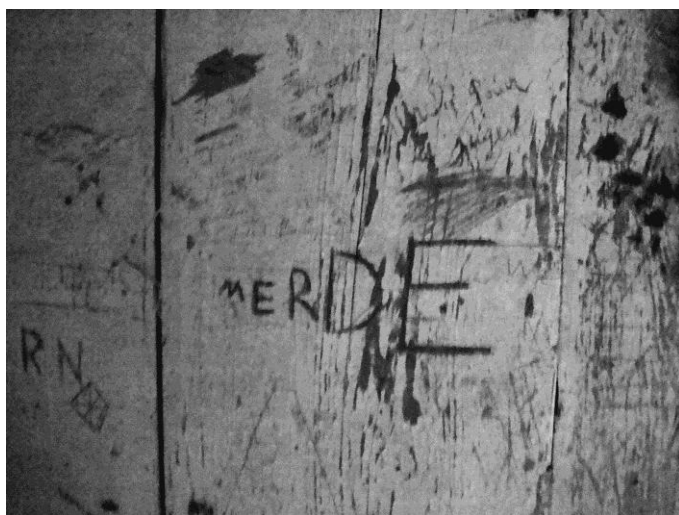
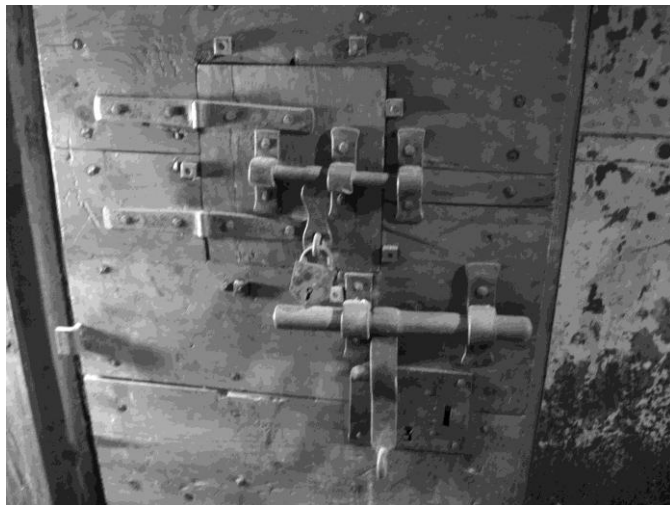
Affaibli par le sang perdu, Jaquier ne put les poursuivre. Il alla chercher du secours à la campagne du Grand-Essert, distante de trois cents mètres, propriété de M. John Golaz. Trois hommes se joignirent à lui et la poursuite commença. Les deux évadés avaient cherché à faire perdre leur trace en marchant dans un petit ruisseau. Précaution vaine. Au bout d'un quart d'heure, les poursuivants retrouvèrent, sur la neige, les traces des fugitifs, puis une centaine de mètres plus loin, les malfrats mangeant une demi-miche de pain achetée peu de temps avant au Petit-Essert, ainsi que trois œufs qui furent mis en bouillie pendant la bataille.

Voyant que le gendarme avait des renforts, ils se rendirent sans résistance.

Ils furent conduits dans les prisons de L'Isle d'où, vers trois heures de l'après-midi, ils repartirent, menottes aux mains, accompagnés de deux gendarmes, pour le Pénitencier, où vers la fin de l'après-midi, ils étaient réintégrés.

(Texte : Gazette de Lausanne du 24.03.1907)

Les cellules de L'Isle en 2011





Chronique Judiciaire

Tribunal d'Echallens

Ce matin mardi, devant le tribunal criminel du district d'Echallens siégeant avec jury, ont comparu : 1. Joseph Barru dit Barru, né en 1875 à Bourgoïn (Isère, France) déserteur du 27^{ème} de ligne à Langres ; 2. Marc-Joseph-Louis Batard, né en 1881 à Pully ; accusé d'avoir exercé, le 22 mars 1907, au lieu dit « Le Petit-Essert » rière Montricher, cercle de L'Isle, des actes de résistance contre un agent de la force publique dans l'exercice de ses fonctions, cette résistance ayant été accompagnée de voies de fait qui ont mis le gendarme Louis Jaquier hors d'état de vaquer à ses fonctions pendant 30 jours.

Nous avons dit par le détail l'évasion de Barru et de Batard du pénitencier de Lausanne, leur odyssée et leur capture par le gendarme Jaquier au moment où ils se disposaient à franchir la frontière du Jura.

Depuis cette époque, les fugitifs sont rentrés au pénitencier.

Quatre témoins sont assignés : Rosine Jaquier au « Petit Essert », rière Montricher ; John Golaz au « Grand Essert ». Pittier, caporal de gendarmerie à Cossonay, et M. Grec, docteur-médecin à L'Isle, expert.

Les accusés sont défendus par M. Robert Beyler, avocat à Lausanne. Le ministère public est représenté par M. Alfred Obrist, procureur général. Le tribunal est présidé par M. Charles Rossy, vice-président du for, remplaçant M. François Clément, président, dont le décès nous est annoncé ce matin.

(Texte : Gazette de Lausanne du 08.10.1907)

Jugement

Le tribunal a rendu son jugement hier soir à 19 heures dans l'affaire des évadés Barru et Batard.

Barru, qui a frappé le gendarme Jaquier, est condamné à trois ans de réclusion et aux trois quarts des frais. Batard, qui dans la lutte était resté spectateur, s'en tire avec dix jours d'emprisonnement et le quart des frais.

(Texte : Gazette de Lausanne du 09.10.1907)

Cigognes à L'Isle en 1908



Samedi 15 août 1908, à 18 heures, un vol de sept magnifiques cigognes a passé à L'Isle.

Depuis 1896 c'est la première fois que ces oiseaux sont vus dans la localité.

(Gazette de Lausanne du 18.08.1908)

Un banquet de « vieillards⁸ » en 1908

M. Charles Guyaz, ancien député du cercle de L'Isle, a rassemblé chez lui six « vieillards », dont les âges réunis forment un total de 521 années. Ce sont par rang d'ancienneté :

1° M. François Rochat, gypsier, vétéran du Sonderbund, 90 ans.

2° Mme Veuve Wagnon, 89 ans.

3° Mme Veuve Guignard, 88 ans.

4° Mme Veuve Bernard, 88 ans.

5° Mme Veuve Gruaz, 83 ans.

6° Mme Veuve Roy, 83 ans.

⁸ Actuellement nous employons le terme d'anciens ou d'aînés.

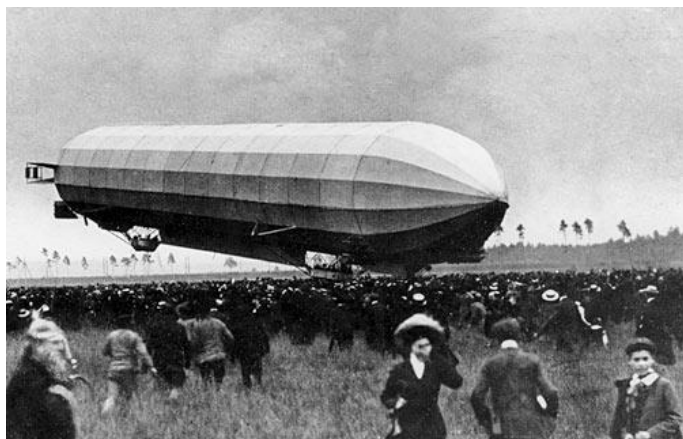
Toutes ces personnes jouissent encore d'une excellente santé en dépit de leurs infirmités. Une seule, Mme RoCHAT, a perdu la vue depuis l'année dernière. Le dîner a été très gai. L'une des doyennes l'a égayée de chansons : « Lune de miel, O mes amours, durez longtemps, durez toujours ! »

La commune de L'Isle compte d'autres « vieillards » encore, habitant les hameaux : deux hommes et deux femmes, âgés de 85 ans à 95 ans, et dont la doyenne habite à La Coudre, aveugle depuis sept ans. Tous sont en bonne santé.

(Texte : Gazette de Lausanne du 14.05.1908)

Un ballon à L'Isle en 1909

(Texte : Gazette de Lausanne du 21.05.1909)



Mercredi 19 mai à 17h.30, un ballon sphérique de 1600 mètre cubes, portant le nom de Zeppelin, flanqué de deux oriflammes aux couleurs de l'empire allemand et monté par trois officiers prussiens en civil, a atterri près de la campagne du Frêne, entre L'Isle et Montricher, à 15 minutes de cette dernière

localité. Un seul des aéronautes parlait français.

Il résulte de ses déclarations que le ballon, parti la veille à 19h. de Strasbourg, poussé par un vent du nord-ouest, avait franchi les Vosges en se maintenant à une altitude de 6 à 700 mètres. Il s'était avancé jusqu'au dessus de Chalon-sur-Saône à 250 km. de son point de départ. Peu soucieux de goûter l'hospitalité que, depuis quelque temps, la France réserve aux aéronautes étrangers, les passagers jetèrent du lest et s'élevèrent jusqu'à 6000 mètres. Là ils trouvèrent un courant qui les poussa vers le sud-est.

Ils franchirent le Jura par-dessus la Vallée de Joux et le Mont-Tendre vers 16h 30. Ils furent d'abord poussés sur Mont-la-Ville, d'où la bise qui s'était levée les repoussa sur La Coudre. La nacelle rasa les toits de cette localité, puis, continuant à descendre et

laissant traîner le guiderope⁹, ils atterrirent sans incident sur le plateau qui s'étend de L'Isle à Montricher.

La descente du Zeppelin a provoqué dans la contrée une vive curiosité. C'est en présence d'une foule énorme que se sont effectués le pliage et le paquetage du ballon, qui fut transporté à la gare de L'Isle, chargé sur un wagon du BAM, et enregistré à l'adresse de la « Congrégation aéronautique de Strasbourg. »

Dans la soirée, après un bon souper à l'Hôtel de la Balance, les trois aéronautes se sont fait conduire en voiture à Cossonay, d'où ils sont rentrés en Allemagne.

⁹ *Le guiderope a été imaginé par Grenn. C'est une corde généralement en coco d'une centaine de mètres de longueur, fixée au cercle de charge et enroulée durant le vol, elle freine le ballon lors d'atterrissage par vent soutenu. Elle permet en traînant au sol, de freiner le ballon et donc de diminuer sensiblement sa vitesse.*

Violents orages en 1910



Le mercredi 29 juin 1910, entre 18 et 19 heures, un violent orage a sévi sur la contrée. Il a été accompagné d'une véritable trombe d'eau. La foudre a frappé les fils téléphoniques. A la centrale de L'Isle, un jet de flammes d'un mètre de long est sorti de l'appareil. Toutes les

communications ont été interrompues tant au télégraphe qu'au téléphone. A l'Hôtel de Ville, trois sommelières ont été brûlées au visage et aux bras. Des lampes on éclaté en beaucoup d'endroits.

Le lendemain c'est la région de La Côte qui fut touchée par un véritable ouragan accompagné d'une pluie diluvienne. Quantité d'arbres ont été brisés ou arrachés, des toits ont été abîmés. La vigne a beaucoup souffert. Les foins coupés ont été noyés. Ceux qui restaient debout ont été couchés comme si un escadron de cavalerie avait passé dessus.

(Texte : Gazette de Lausanne du 01 juillet 1910)

L'histoire des Orgues du Château et du Temple

L'orgue du Château

Nous devons ces renseignements à la complaisance de Mme Charles Marcel-Cornaz, née à L'Isle, qui en a conservé un souvenir très précis.

Le texte où elle parle du Château contient le paragraphe suivant : « Cependant au centre du Château se trouvait une grande salle tendue de cuir de Cordoue de la plus belle qualité. Elle servait peut être de chapelle, car sous une voûte boisée était un orgue dont on a retrouvé les restes dans les combles. Les dames de Chandieu aimaient à composer des psaumes, qui se sont retrouvés également dans les papiers abandonnés aux acheteurs ».

(Archives Communales de L'Isle).

Lors de la réunion de la Société d'histoire de la Suisse romande, qui a lieu au Château de L'Isle en juillet 1910, Mme William

Charrière de Sévery-de-Luze évoque le souvenir du Château et de ses derniers propriétaires, Mme Marcel-Cornaz entre autres. « Le premier étage était moins luxueusement meublé. La grande salle était tendue de cuir de Cordoue ; elle servait de chapelle et l'on y voyait même un orgue, car les dames de Chandieu aimaient à composer et à chanter des cantiques. »

(Texte : Gazette de Lausanne du 01.01.1910)

L'orgue de l'église

La paroisse de L'Isle-Montricher inaugure son orgue le 28 novembre 1954. C'est le pasteur Robert Martin qui avait lancé l'idée, il y a sept ans, et l'argent (Fr. 15'000) fut trouvé par des ventes de la Société de couture et des souscriptions, cela dans un temps record.

Un magnifique concert d'inauguration a été donné par M. André Mercier, organiste et professeur au Conservatoire, accompagné de M. J.-P. Haering, flûtiste et M. J. Schwendi, violoniste. Le Chœur mixte

de L'Isle interpréta des œuvres classiques. Une réception eut lieu à la grande salle, avec de nombreux orateurs qui enrichirent cette manifestation.

(Texte : Gazette de Lausanne du 01.12.1954)



Cet orgue, installé en 1954 par M. Francis Gruaz, facteur d'orgues à Lausanne, a beaucoup de points communs avec celui installé dans la paroisse catholique de St-Martin de Lutry-Paudex, en 1957, dont voici une description.

« Un orgue de 9 jeux est installé par M. Francis Gruaz, facteur d'orgues à Lausanne. Modeste instrument constitué d'éléments d'occasion et de diverses provenances, datant probablement du début de ce siècle. Sa transmission est

pneumatique. Ce système, dont on attendait des merveilles, a été pratiquement abandonné depuis, car peu fiable et très sensible aux changements d'humidité. »

Un nouvel orgue, commandé en 2008, par l'association « Orgalil », remplacera l'instrument actuel, en bout de course. La maison « Ahrend », en Allemagne va le construire et l'installer dans le courant de l'année 2013. Son coût de 85'000 Euros est couvert en grande partie par le fond des orgues de la paroisse, complété par des concerts organisés par Orgalil, ainsi que par des dons.



2004 - André Luy et Pascal Grisoni en concert.

L'Isle à ses soldats

Le dimanche 25 mai 1919, le village de L'Isle a fêté ses soldats. Il y a eu un culte sous les ombrages du parterre du Château, avec une excellente prédication de M. le pasteur Serex, puis des discours empreints d'un patriotisme élevé de M. le syndic Favre, du délégué du Département militaire, du préfet M. Badan, enfin du pasteur de l'Eglise libre, M. Bron. Les élèves des écoles et la Fanfare de L'Isle se sont fait entendre, de même que le Chœur mixte du Sentier, qui était en course à L'Isle ce jour-là. Les soldats ont tous reçu la médaille-souvenir, qui a également été remise aux vétérans de 1870, ainsi qu'au père d'un soldat mort au service.

(Texte : Gazette de Lausanne du 01.06.1919)



Gardes frontières en 1916



*Le conseil communal de L'Isle a abandonné
le jeton de présence de sa dernière séance
(72 francs) en faveur des soldats suisses*

venus de l'étranger pour garder les frontières et du Fonds Benjamin Vallotton en faveur des soldats aveugles. La municipalité a ajouté de son côté 50 francs, ce qui porte à 61 francs la part de chaque œuvre.

(Texte : Gazette de Lausanne du 15.06.1916)

Réfugiés Russes en 1919

Les communes de Mont-la-Ville, La Coudre et La Praz, émues de pitié par la malheureuse situation des Russes nécessiteux réfugiés à Lausanne, ont pris la généreuse initiative de faire à leurs administrés un appel pressant en faveur de tous ces malheureux.

Les dons en nature, tels que pommes de terre, farine, légumes, fruits, épicerie, bois, etc. ont afflué d'une manière touchante. Ils ont fait l'objet d'un bel envoi collectif à Mme Dr. César Roux, qui l'a transmis au comité lausannois d'assistance aux Russes nécessiteux dont elle fait partie.

Nos plus chauds remerciements de la part des Russes, pour ce joli geste de Noël.

(Texte : Gazette de Lausanne du 19.12.1919)

Ecole ménagère rurale de Marcelin Promotion 1923



Les premiers foins à Marcelin en 1923

Le 1^{er} septembre ont eu lieu à Marcelin les promotions de l'Ecole ménagère rurale. Assistaient à la cérémonie : M. le conseiller d'Etat Porchet, M. le préfet Cuérel, M. le syndic Coderey, la commission de surveillance de l'Ecole, le personnel enseignant et les parents des élèves. Après un chant exécuté par les élèves, Mlle Rouffy a donné lecture du rapport sur l'activité de l'Ecole durant le cours d'été.

Après un discours de M. le directeur Chavan eut lieu la distribution des diplômes aux élèves, parmi lesquels nous relevons le nom d'une habitante de Villars-Bozon : Mlle Martin Louisa.

Les résultats de ce second cours ménager rural montrent l'utilité de cet enseignement pour notre jeunesse campagnarde. Pour le prochain cours d'hiver, qui s'ouvrira le 1^{er} octobre, un grand nombre d'inscriptions ne peuvent être admises, faute de place ; mais heureusement, les locaux des Ecoles de Marcelin permettent de recevoir, en été, jusqu'à 72 jeunes filles, au lieu de 24 en hiver. Or le cours d'été offre un enseignement plus varié et plus complet, au point de vue agricole, que le cours d'hiver, et le temps n'est pas éloigné où les agriculteurs reconnaîtront l'utilité qu'il y a pour eux de préférer l'enseignement d'été à celui de l'hiver. Il y a certes pour eux une difficulté inhérente à la rareté de la main d'œuvre féminine, mais aussi aucun avantage ne peut être obtenu sans un léger sacrifice.

(Texte : Gazette de Lausanne du 01.09.1923)

Fleur d'Épine en 1927

Grâce à l'effort fourni par la population de Lancy lors de la grande kermesse du 1^{er} juin 1924, grâce aussi à la générosité de ses amis philanthropes et à l'appui des sociétés communales, le comité de la Colonie de vacances de Lancy a enfin pu atteindre le but qu'il s'était proposé : il s'est rendu acquéreur d'un beau domaine. « Fleur d'Épine » situé à 950 mètres d'altitude, dans le Jura, au-dessus du hameau de La Coudre (commune de L'Isle et de Mont-la-Ville).

Là, les enfants chétifs de nos écoles communales jouiront, dès le mois prochain, du changement d'air, de la vie régulière et des soins indispensables au rétablissement ou à l'affermissement complet de leur santé menacée.

En faisant part de cette bonne nouvelle, le comité tient à exprimer ses très sincères remerciements à toutes les personnes dont

le concours lui a rendu possible la réalisation de son projet. Quelques modifications et transformations sont encore à apporter à la maison qu'il faut maintenant aménager entièrement. La Colonie possède déjà des lits complets, des assiettes, mais une quantité de matériel lui fait encore défaut, aussi l'offre d'objets utiles sera-t-elle reçue avec reconnaissance par M. Laederach, président, chemin des Recluses, Petit-Lancy. Les dons en espèces peuvent être versés au compte de chèques postaux N°I.1066. Le comité demande aussi une cuisinière qui serait disposée à passer à La Coudre cinq à six semaines. Aviser le président.

Les inscriptions des enfants pour le séjour à la Colonie sont reçues jusqu'au 18 juin 1927, dans les écoles du Petit et du Grand-Lancy.

(Texte : Journal de Genève du 14.06.1927)

Avant de partir en vacances

« Pro Juventute » section de l'âge scolaire nous adresse l'appel suivant :

Avant de partir en vacances faites le tour de votre appartement et voyez si vous ne trouvez pas quelque chose que vous n'employez plus et qui pourrait nous être très utile, car nous organisons une petite colonie de vacances à La Coudre sur L'Isle. Notre Fleur d'Épine (nom de la propriété) s'ouvrira le 10 juillet et il nous manque encore plusieurs objets indispensables, linges de cuisine et de toilette, lavettes, chaises et tabourets, costumes de bains, batterie de cuisine, tasses, assiettes, cuillères, fourchettes, etc. Les jeux et livres d'enfants sont également les bienvenus. Quant aux provisions, nous devons encore nous les procurer aussi serions-nous heureux d'avoir votre appui financier.

Outre les 15 garçons qui passeront 6 semaines de vacances dans cette « Fleur

d'Épine » que nous voudrions la plus accueillante possible, nous aurons encore environ 80 enfants de Lausanne et du canton, éparpillés un peu partout à la campagne et pour lesquels nous devons payer des pensions.

Avant de partir en vacances, permettez-nous de vous demander encore un bon mouvement et merci d'avance. Compte de chèque II.2112 « Pro Juventute » Maupas 1, Lausanne. Téléphone 62.19

(Texte : Journal de Genève du 04.07.1926)



2011 - (*Photo : fleurdepine.ch*)

Jet d'eau 1928

Administration du Hameau de La Coudre

*A Monsieur Louis Aimé Favre,
syndic de L'Isle
La Coudre, le 1^{er} septembre 1928*

*Monsieur et cher Syndic, permettez donc un peu
Qu'aujourd'hui je réponde à tête reposée
A la conversation que nous eûmes les deux
Dans le petit bureau la semaine passée.*

*Ah ! Oui. Ce qui surtout charme votre village
Comme on peut le penser, ce n'est point le Château
Non plus des avenues le reposant feuillage,
Mais c'est dans le bassin, un merveilleux jet d'eau.*

*Aussi au printemps quand revient le dimanche
Oh qu'il fait beau le voir s'élancer vers les cieux
Monter toujours plus haut sa colonne si blanche
Qui réjouit le cœur des jeunes et des vieux.*

*Vous me vantiez aussi les bois de la Chargeaulaz
Dont les municipaux à peine voient la cime.
De quoi nous plaignons-nous ? Dans un geste
sublime
La Commune a donné ceux de la Reverollaz.*

*De vos marques de bois, fatigantes, pénibles
La Section des forêts rentre le pas bien las.
Mais quand la caisse est vide et sans fonds
disponibles
On s'accorde quand même quelques petits extras.*

*Ainsi tout en causant on arrive au village
Où pour se reposer de tout ce surmenage
On offre à l'Inspecteur : un voyage en bateau
Sur l'onde calme et pure et trois verres au jet d'eau.*

*Nos tournées en forêts sont beaucoup plus modestes.
Quand nous marquons le bois, chez Simon
Cardinaux
Entre les numéros nous faisons une sieste
En dégustant gaîment un verre de Lavaux.*

*Nous en avons un peu derrière le village
En dessus de la Pièce, en Fornand et en Fauchy
Où l'on retourne encore un petit pâturage.
En somme c'est bien peu, mais cela nous suffit.*

*A l'Exchaquettaz enfin nous prenons les plus belles
Il faut bien quand on peut remplir son escarcelle.
Mais si dans nos forêts le bois n'est pas très gros,
Nous ne convoitons rien, pas même le jet d'eau.*

*Quand un hôte de marque quelquefois vous arrive
Il faut pourtant qu'il soit reçu comme il faut.
Le préposé des eaux toujours sur le qui-vive
Donne deux tours de clé et vive le jet d'eau !*

*Un beau jour du mois d'août, un photographe en
peine
De trouver quelque coin pour un joli tableau.
Vers le bureau de poste, il y a deux semaines,
Braquait son appareil pour tirer le Château.*

*Aussitôt l'on accourt, on mène grand tapage :
« Vous ne voyez donc pas que nous n'avons point
d'eau.*

*Vous reviendrez plus tard ; attendez un orage.
Rien à faire aujourd'hui, il manque le jet d'eau. »*

*Dans un verre de choix, il aurait fait merveille
Avec une étiquette figurant le Château.
Vous n'avez point songé à le vendre en bouteille.
Et vous auriez payé le régent du Hameau !!*

*La Commune a chez nous aussi sa pièce d'eau
De moindre dimension comme cela s'impose
Sans avoir tout autour des arbres grandioses
Pas de beau bâtiment ; surtout pas de jet d'eau.*

*Pour le contour du Ruz, superbe correction,
Voici bientôt deux ans et l'on attend encore...
Le projet cependant ne dort pas au bureau.
Car les Autorités pleines d'attention
Examinent avec soin afin qu'on le décore
Si l'on peut y placer un tout petit jet d'eau.*

*Vous faire une visite n'est point prudent je pense
Bien que souvent des fois, je dois courber le dos.
Mais je risque bien fort d'avoir pour récompense
Une maîtresse douche de votre beau jet d'eau.*

*Walter Cloux, votre beau-fils.
(Epousa Lina Emilie Favre)*

350^{ème} de La Coudre en 1933



La Coudre, hameau de la commune de L'Isle, s'est doté de nouvelles armoiries, approuvées par le Conseil d'Etat ; ce blason porte « parti d'argent et d'azur, au rameau de coudrier au naturel brochant en barre, le tout à la bordure d'or ».

Ce qui signifie que l'emblème du hameau, un rameau de coudrier, figure sur un fond bleu et blanc, le tout encadré d'or.

(Texte : Gazette de Lausanne du 09.12.1966)

Le 3 novembre 1933, le village et la confrérie de La Coudre ont fêté, par une cérémonie simple, intime et parfaitement réussie, le 350^{ème} anniversaire de sa fondation, sous la présidence de M. Walter Cloux, président du Conseil administratif de la confrérie.

L'ancienne petite cloche de 1717 a appelé à 13 heures dans la salle d'école, décorée avec goût par les soins de Mlle Blanche Coindet, institutrice, toute la population et les hôtes officiels. Sur le clocher flottaient les drapeaux suisses et vaudois ; sur l'un des murs de la salle se détachaient les dates 1586-1933. Les tables étaient fleuries. Sur la tribune avaient pris place MM. Paul Pittet préfet, le surveillant de l'administration, Louis Joyet, voyer de l'arrondissement, François Gruaz, inspecteur forestier, Dr. César Roux, de Mont-la-Ville, Auguste Jousson, délégué de la Municipalité de L'Isle, Louis Cardinaux, syndic de Mont-la-Ville. Aux participants, M. Walter Cloux a

souhaité en termes excellents une cordiale bienvenue. M. Robert Centlivres, pasteur de la paroisse de Mont-la-Ville, plaça la manifestation sous le regard de Dieu. Un petit groupe choral occasionnel chanta un beau chœur ; Mlle Blanche Coindet donna ensuite lecture de vers charmants, d'une remarquable tenue composés par M. Walter Cloux pour la circonstance, sous le titre « A mon village 1583-1933 », avec comme leit-motif ce vers : « Mon village, aujourd'hui, regarde à tes aïeux¹⁰. »

M. Cloux a présenté ensuite un travail historique où il retrace minutieusement, d'une façon attrayante et pittoresque, l'existence de la confrérie, de ses habitants dès sa fondation. Cet exposé, dont nous avons ci-dessus donné un pâle résumé, mériterait d'être imprimé dans la Revue historique vaudoise ; c'est une page intéressante de notre vie communale.

¹⁰ *L'Isle - Regards sur le passé, page 110*

Une collation a suivi, pour laquelle les femmes du village avaient réalisé des merveilles. Dans de jolis petits verres fabriqués à St-Prex et portant cette inscription :

« Hameau de la Coudre, 3 novembre 1583 - 1933 », on a dégusté un pétillant Vinzel.

La cérémonie officielle a été suivie d'une cordiale partie familiale et d'un bal.

(Texte : Gazette de Lausanne du 13.11.1933)

Association des dragons, guides et mitrailleurs du canton de Vaud



L'Association des dragons, guides et mitrailleurs du canton de Vaud a tenu dimanche 14 janvier 1934, à L'Isle, sa 29^{ème} assemblée générale, sous la présidence du margis¹¹ Gustave Baumgartner, à Renens, qui souhaite la bienvenue aux délégués des

¹¹ *Maréchal des logis-chef*

14 sections de la cantonale et souligne la présence du colonel commandant de corps Guisan, commandant le Ier corps d'armée, du lieutenant-colonel Charrière de Sévery, commandant la Ière brigade de cavalerie, du lieutenant-colonel Schwarz, chef de l'artillerie du Ier corps d'armée et des représentants des autorités de L'Isle. Le dragon Morel, président de la Société du Pied du Jura, adresse un salut de chaude bienvenue aux délégués, ainsi que M. Oscar Bernard, municipal, au nom des autorités et de la population du village de L'Isle. Il salue plus spécialement la présence de M. Marc Guignard, négociant à L'Isle, vétéran de 1870, recruté à 17 ans et qui a fait comme trompette, toute la campagne de l'occupation des frontières.

Le président Baumgartner remet avec des paroles circonstanciées, une pochette-souvenir du 25^{ème} anniversaire de la Société, au vétéran trompette Marc Guignard.

(Texte : Gazette de Lausanne du 17.01.1937)

La Croix de Châtel

1938 - 1940 - 2008



La mi-été est organisée à Châtel par le Ski-club pour la deuxième fois. Fixée d'abord au 14 août 1938 elle est renvoyée au 21 ; malgré la pluie elle a lieu au mazot, le charmant chalet construit dans les pâturages du Jura. Les paroissiens de L'Isle sont optimistes, car les uns montent à pied et les autres remplirent trois autobus.

Le pasteur termine son culte en souhaitant voir l'an prochain la mi-été célébrée autour d'une croix au sommet de Châtel et dominant la région. Les jeunes ont accueilli très favorablement cette suggestion.

Deux ans plus tard la croix n'est toujours pas en place. Lors de la célébration du premier août 1940, devant le château de L'Isle, M. F. Krafft, pasteur, dit qu'il espère inaugurer prochainement, sur le sommet de Châtel, une belle croix de bois offerte par la municipalité de L'Isle. Ce qui fournira l'occasion d'une mi-été de la jeunesse protestante de la région.

(Gazette de Lausanne du 26.08.1938 et du 01.08.1940)

Une nouvelle croix est érigée en 2008, sur le balcon des crêtes du Jura, on peut désormais admirer la nouvelle croix de Châtel. Elle a été érigée en lieu et place de l'ancienne croix qui avait subi les affres du temps. Le 25 octobre 2008, Messieurs Eric Dumauthioz, Pierre Hutzli, François Faillétaz et Jean-Philippe Martin ont mis en place cette magnifique croix. D'une hauteur de 6,50 mètres, elle surplombe le splendide point de vue de notre belle région. Les habitants seront conviés au printemps prochain à fêter ce nouvel ouvrage.



La Coudre à ses soldats

1939-1945

*Effectif des mobilisés du hameau de
La Coudre auxquels la montre bracelet
N° 901 a été décernée.*

*Liste des soldats de la mobilisation
1939-1945 rédigée par
Monsieur Michel Freymond.*

*Baudat Charles 1903
Baudat Louis 1898
Cloux Armand 1896
Cloux Edouard 1910
Cloux Louis
Cloux Marcel
Cloux Walter
Charroton Fernand 1895
Magnin Armand 1915
Morel Edward 1909
Rochat Roland 1925
Rochat William 1911
Rochat Pierre 1915
Rochat Willy
Ueltschi Jean 1924
Ueltschi Willy 1918*



901 – La Coudre à ses soldats 1939-1945 –
Rochat Pierre
Tissot (Fondateur Charles-Félicien Tissot 1804-
1873), Le Locle
Ø 37 mm, acier, B. 6711-2, M. 1 669 884
Collection privée



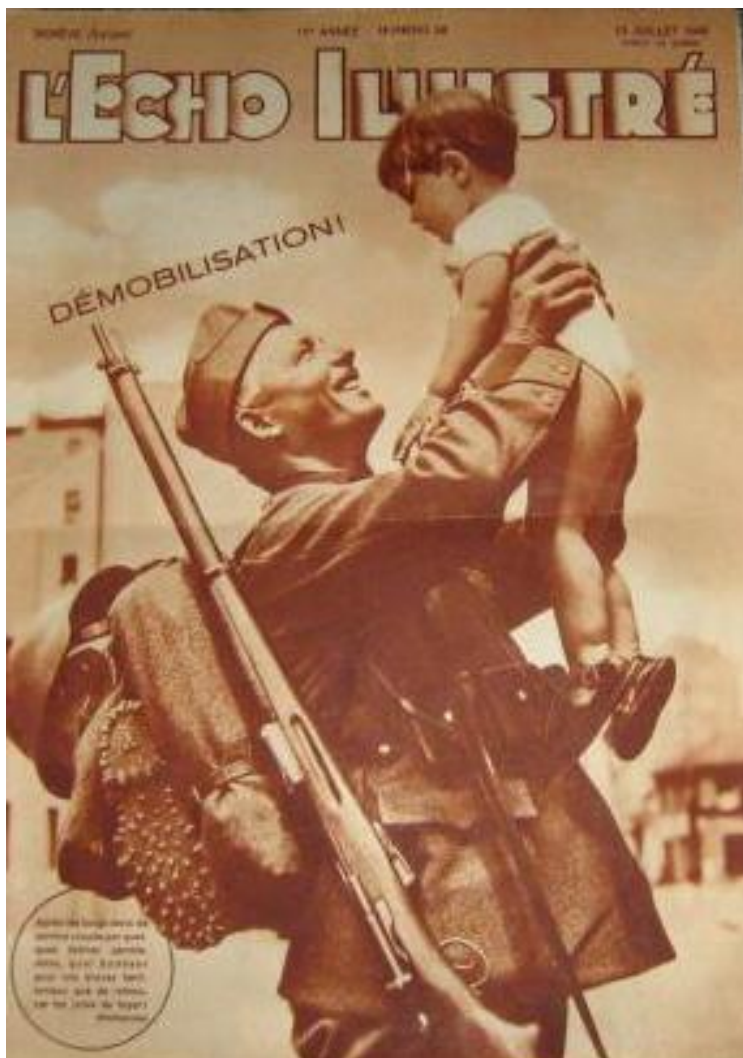
Pierre Rochat est né en 1915 à la ferme des Biolles située au hameau de La Coudre. Cette famille était composée de 4 garçons et de 4 filles. P. R. tenait une blanchisserie à Renens où il est décédé en 1980.

*Photos et références :extraites du livre de
Monsieur Jean Louis Martin à Lausanne.
« Montres historiques suisses » (2e partie)*

La garde locale a reçu une plume réservoir:

*Cloux Jean-Jacques,
Rochat Roland,
Cloux-Capt Emile,
Ueltschi Armand*

Démobilisation 1940



Le mardi 25 juin, le Conseil fédéral décrète une démobilisation partielle des classes plus âgées.

Le 6 juillet, démobilisation partielle de l'armée. Les effectifs descendent à 180'000 hommes.

En juillet 1940, L'Isle a vu le bataillon frontière 215 procéder aux travaux de démobilisation. Un lieutenant-colonel a adressé aux hommes de fortes paroles avant le « Rompez les rangs ».

Le foyer du soldat installé dès février dans la salle de paroisse ferme. Au nom des soldats des différentes unités cantonnées au cours de l'hiver dans la région, il est permis d'adresser à la gérante dévouée du foyer, Mme Veuve Marie Geyer-Bernard, des remerciements très vifs, car elle s'est dépensée sans compter pour les soldats, pendant de longs mois.

(Gazette de Lausanne du 09.07.1940)

Gardes locales en 1940



La mobilisation générale fut décrétée en deux fois, en septembre 1939 et en mai 1940, lors de la grande offensive allemande à l'Ouest.

L'armée comptait à ce moment 430'000 militaires proprement dits et 200'000 membres des services complémentaires ; on

ajouta en 1940 les gardes locales, où l'on trouvait des hommes de 16 à 70 ans.

Assermentation des gardes locales

Dimanche 7 juillet 1940, le capitaine Boillet, de Cuarnens, a procédé à l'installation de plusieurs gardes locales, le matin à Cuarnens, Chavannes-le-Veyron et Mauraz. A 13 heures, c'était le tour de Mont-la-Ville. A 14 heures dans la salle du Conseil communal de Montricher, M. Rapin, chef de la garde, présenta ses 31 hommes au capitaine Boillet. A L'Isle, la cérémonie se fit à 15 heures, en plein air, devant le Château. Le syndic, M. Ruchat, annonça au capitaine ses 51 hommes.

(Texte : Gazette de Lausanne du 09.07.1940)

Le drame des Barbilles

*Complément à mon livre
de septembre 2009
« L'Isle les secrets de son passé »*

*Classe de
M. Eugène Guex,
primaire-supérieure
de L'Isle
le 30 mars 1943.*

*(Photo transmise par Mme Lucette Tschantz
de Villars-Bozon)*



Liliane Rosselet a 14 ans.



- 1 *Luc COSSEY, 1929,
de l'orphelinat de Cuarnens*
- 2 *Lisette COEYTAUX, 1929,
la fille du gendarme*
- 3 *Liliane Rosselet, 1929,
des Barbilles*
- 4 *Jacqueline VIAL, 1928
de Sur le Pré, et Françoise Guex*
- 5 *Georgette WEBER, 1929,
de Villars-Bozon*
- 6 *Marcelle PITTET, 1929,
de Cuarnens*
- 7 *Michel CHAPPUIS, 1929,
de Cuarnens*
- 8 *Roger CHAPPUIS, 1929,
de Cuarnens*
- 9 *Marcel GAILLARD, 1929 ,
de Cuarnens*
- 10 *Jean-Pierre CHAROTTON, 1292,
de Mont-la-Ville*
- 11 *Jeanne CHAPPUIS, 1928,
de Cuarnens*
- 12 *Rose-Marie BOVEY, 1927,
de Cuarnens*

- 13 *Muriel CLEMENT*, 1929,
de Cuarnens
- 14 *Joanne ANDRE*, 1928,
de L'Isle
- 15 *Lucette TSCHEANZ*, née *Chautems*,
1929, *de Villars-Bozon*
- 16 *Micheline BOLOMEY*, 1929,
de L'Isle
- 17 *Fredy CHAPPUIS*, 1928,
de Cuarnens
- 18 *Jean-Daniel ZIMMERMANN*, 1928,
de Chavannes-le-Veyron
- 19 *Jacques MARTINET*, 1928,
de Mont-la-Ville
- 20 *Gustave CLOUX*, 1927,
de L'Isle dit « pommeau »
- 21 *Roger WULLIENS*, 1928,
de L'Isle
- 22 *Marcel MARTINET*, 1927,
de Mont-la-Ville
- 23 *Eugène GUX*,
le régent
- 24 *Fernand WULLIENS*, 1927,
de L'Isle

25 *Jean RUFFETTA*, 1927,
de Mont-la-Ville

26 *André MARTIN*, 1927,
de Villars-Bozon

Épilogue 1945

(Articles parus dans la Gazette de Lausanne)

Le double meurtre des Barbilles

Le vendredi 26 mai 1944, les gendarmes, alertés par des voisins, se présentèrent aux Barbilles, une ferme isolée de la région de L'Isle, et se trouvèrent devant un horrible spectacle : Mme Lydia Rosselet, la propriétaire, gisait morte sur son lit, aux côtés de sa fille Liliane, également tuée. Auprès d'elles, le domestique de la maison, Marius Nicole, baignait dans son sang, la mâchoire fracassée d'une balle qu'il venait de tirer.

Marius Nicole est maintenant guéri. Il se présente devant le Tribunal criminel du district de Cossonay, inculpé d'assassinat et de vol. Il est défendu d'office par Me Pierre Ramelet, avocat à Lausanne.

La cour, présidée par M. André Rossel, est composée de : MM. les juges Louis Magnin et Maurice Chenaux et de MM. les jurés Ernest Chauvet, menuisier à La Sarraz,

Louis Rossier, agriculteur à Bournens, Auguste Chenaux, agriculteur à Gollion, Germain Bonzon, agriculteur à Pompaples, Ernest Chappuis, agriculteur à Cuarnens, et Lucien Brun, agriculteur à Senarclens. Le procès-verbal est tenu par M. le greffier Marius Bolens, M. le procureur général Boven soutient en personne l'accusation. Une parente des victimes intervient aux débats comme partie civile, assistée de Me Maurice Baudat, avocat à Lausanne.

Quelques faits

Mme Lydia Rosselet avait perdu son mari dans un accident en 1943. Depuis lors, elle exploitait la ferme seule avec l'aide de sa fille Liliane, âgée de 15 ans, et de l'inculpé, qui était à son service depuis un an et demi environ. Un mois avant le drame, elle avait engagé un fermier.

Dans la matinée du 26 mai, Marius Nicole eut avec sa patronne une violente dispute au cours de laquelle il saisit un marteau et frappa la malheureuse de plusieurs coups : la mort fut instantanée. Le crime accompli, Nicole alla prendre son mousqueton militaire et se porta à la rencontre de la jeune Liliane, qui rentrait de l'école. Les débats permettront peut-être de faire la lumière sur ce qui se passa alors. La jeune fille fut atteinte de deux coups de feu à la tête et transportée par l'accusé jusqu'à la ferme.

Ayant placé les deux victimes sur leurs lits, le meurtrier prit dans l'armoire une

somme de 350 francs. A l'approche des gendarmes, il se tira une balle. On le crut mort ; il se réveilla néanmoins quelques instants plus tard et réunit assez de forces pour aller jeter les billets de banque dans le fourneau.

Aucun témoin n'a assisté aux divers actes de cette tragédie, ce qui va rendre l'instruction particulièrement difficile. Sera-t-il possible de discerner les mobiles des actes de Nicole : jalousie, cupidité, déception amoureuse, colère ?

*(Texte : Gazette de Lausanne du 10.07.1945
signé J.-D. B.)*

L'audience s'ouvre

Par l'assermentation des jurés, et du juré suppléant, M. Jules Vial, agriculteur à Mauraz. La plus grande partie de la matinée est ensuite consacrée à la lecture des pièces du dossier. Relevons qu'un rapport psychiatrique, extrêmement fouillé, dû à la plume de M. le professeur Steck, conclut à la responsabilité restreinte de l'accusé.

Ce rapport contient d'intéressants détails sur la biographie de Marius Nicole. Le jeune criminel, né en 1920, de parents pauvres et peu doués, perdit son père de bonne heure et fut placé, d'abord dans une pension d'enfants, puis dans des familles d'agriculteurs. Ce fut un enfant serviable et obéissant, plutôt triste et fort naïf.

Aux Barbilles, il se montra serviable comme toujours et rangé. Toutefois il lui arrivait d'entrer dans de violentes colères. Après la mort de M. Rosselet, il se trouva

être le seul homme du domaine et gagna la confiance de la veuve, qui lui laissa de grandes responsabilités dans la conduite de l'exploitation. Il en vint alors à se considérer comme le patron et y fut encouragé par la perspective d'épouser plus tard la jeune Liliane.

Il était traité aux Barbilles, du moins au début de son séjour, un peu comme le fils de la maison ; mais il affirme ne pas avoir reçu les gages qui lui avaient été promis lors de son engagement. Pendant l'année 1943, les choses se gâtèrent. Mme Rosselet hébergea plusieurs internés évadés de leurs camps. Ces étrangers avaient la meilleure part, aux dires de l'accusé, étaient mieux nourris et recevaient de l'argent de poche en échange de bien minimes services. L'atmosphère semble avoir été bien curieuse à la ferme durant les premiers mois de l'année 1944. Mme Rosselet, qui n'avait jamais beaucoup aimé la campagne, se couchait et se levait très tard, vaquant à peine aux travaux du

ménage. C'est souvent Nicole ou un interné qui préparait les repas. L'accusé supportait avec peine la présence des étrangers, qui prenaient la place qu'il considérait comme sienne. L'engagement d'un fermier suisse allemand n'améliora pas les choses. Nicole devint bizarre et alla consulter un médecin, à la demande de Mme Rosselet. L'expert estime que Nicole n'est pas vraiment un débile mental, mais bien un psychopathe constitutionnel, incapable de renoncer à un rêve qu'on a fait miroiter devant lui. De caractère renfermé, il retient ses colères, qui finissent par éclater brusquement et avec violence.

L'interrogatoire

Le meurtrier donne l'impression d'un être pitoyable : assez grand et mince, mais voûté, une petite tête, le nez chaussé de lorgnon : il s'exprime difficilement, d'une voix très faible, peut-être à cause des terribles blessures qu'il s'est fait. Les yeux constamment baissés, il raconte le drame dont il a été le triste auteur à phrases entrecoupées. Il paraît totalement indifférent et parle comme s'il s'agissait d'une banale histoire arrivée à un autre.

C'est lui qui a dénoncé à la gendarmerie, la veille du 26 mai, un interné recherché par la police qui se cachait aux Barbilles. Les gendarmes vinrent cueillir l'indésirable le matin du jour fatal. Devinant que la dénonciation ne pouvait venir que de Nicole, Mme Rosselet entra dans une violente colère et lui signifia son congé. Le domestique réclama alors ses gages et ses vêtements. Mme Rosselet lui répondit en le menaçant de le faire enfermer à Cery,

déclarant qu'il méritait la prison d'avantage que l'étranger qu'il venait de faire arrêter. Nicole raconte que, perdant le contrôle d'elle-même, elle lui débita les pires horreurs sur sa famille. Saisissant alors un marteau qui se trouvait à côté de lui sur le rebord de la fenêtre, l'accusé en porta plusieurs coups à la tête de Mme Rosselet, qui s'effondra. Il alla chercher son mousqueton militaire et le chargea de trois balles, dans l'intention de se suicider. Puis il décida d'aviser auparavant la jeune Liliane qui rentrait de l'école. Il se porta à sa rencontre, et lui déclara qu'il avait frappé sa mère et qu'elle était morte. La jeune fille devint pâle et le suivit dans le bois où il voulait se faire justice. Selon son récit, il portait le canon de l'arme à son menton quand Liliane Rosselet la saisit. Ce mouvement fit partir le coup, qui traversa de part en part la tête de la malheureuse. A ce moment, un fermier des environs s'approcha, ayant entendu le coup de feu. Sans voir Liliane Rosselet il s'entretint

avec le meurtrier et le quitta bientôt pour se rendre aux Barbilles. Nicole revint auprès de la victime, qui paraissait expirante. Pour abréger ses souffrances, il tira un second coup, puis brisa la crosse de son fusil et se rendit à la ferme. Pendant ce temps, le voisin était revenu sur les lieux et découvrit le corps dans le bois. Le fermier, averti, descendit au village chercher les gendarmes. Resté seul, Nicole alla chercher le corps et le ramena dans la chambre à coucher, où il avait déjà transporté le cadavre de la mère. Puis il se mit à essuyer les flaques de sang et prit 350 francs dans l'armoire. Bientôt après, les gendarmes arrivèrent et le sommèrent d'ouvrir. C'est alors qu'il tira, sur lui-même la dernière cartouche.

Pressé de questions par le président, Nicole ne peut préciser exactement le mobile auquel il a cédé. Il reconnaît avoir été jaloux des internés, mais pas du fermier. D'autre part, les accusations portées par Mme Rosselet contre sa famille et son refus

*de lui payer ses gages l'ont mis hors de lui.
Il reproche à sa patronne sa vie peu
régulière et le peu de soin qu'elle apportait
à tenir le ménage et ses effets.*

Les Témoins

Au cours de l'après-midi, le Tribunal criminel entend quelques témoins qui n'apportent pas de révélations sensationnelles. Le fermier relate que le domestique se plaignait de la famille Rosselet, qui ne le payait pas et qui traitait les étrangers mieux que lui. Le fermier a assisté à la première partie de la dispute entre Mme Rosselet et Nicole. Il confirme que Mme Rosselet se montrait très affectée par l'arrestation de l'interné et violente à l'égard du dénonciateur.

Une amie de Mme Rosselet déclare que celle-ci était assez exaltée depuis la mort de son époux. Mme Rosselet lui avait dit que Nicole avait des vues sur la jeune fille. Il avait averti qu'il la tuerait et se suiciderait ensuite si on ne la lui donnait pas en mariage quand elle aurait 18 ans. Elle attribue la détermination de Nicole à un sentiment de jalousie envers les internés, dont la compagnie ne déplaisait

pas à la jeune Lîliane, dépeinte comme une enfant intelligente et fine.

Un médecin de Pampigny vient dire que Mme Rosselet l'a appelé, au mois de février, pour lui demander conseil. Elle craignait les menaces de Nicole qui tournait autour de la jeune fille. Le médecin avertit les autorités et conseilla à Mme Rosselet de vendre son domaine et d'aller habiter ailleurs.

*(Texte : Gazette de Lausanne du 11.07.1945
signé J.-D. B.)*

D'autres témoignages

Plusieurs pasteurs ont été en rapports suivis avec les gens des Barbîlles. L'un d'eux, qui était lié aux époux Rosselet par une bonne amitié, dépeint l'épouse comme une personne un peu exaltée, mais loue son dévouement. D'autres ecclésiastiques n'ont pas eu de la victime une aussi bonne impression.

On entend sur le prévenu une série de témoignages favorables émanant soit de ses camarades de service militaire, soit des personnes qui eurent à s'occuper de lui après son arrestation. Nicole avait confié à son capitaine qu'il espérait reprendre un jour à son compte le domaine sur lequel il travaillait, et avait déclaré que Mme Rosselet avait parlé d'un mariage possible entre lui-même et la jeune Liliane.

Après le défilé des derniers témoins, M. le président pose solennellement à l'inculpé les dernières questions. Marius Nicole persiste à soutenir la version qu'il a donnée

lors de son interrogatoire : il affirme ne pas avoir tué Liliane Rosselet. Sa détermination de suicide était prise dès la mort de Mme Rosselet. Il en a retardé l'exécution par manque de courage. M. le président lui répond que le courage ne lui a pas manqué pour assassiner ses victimes.

La plaidoirie de la partie civile

Après avoir relevé l'atrocité et la sauvagerie du double crime, Me Maurice Baudat présente au Tribunal sa cliente, mère et grand-mère des victimes. Il raconte de façon émouvante la vie difficile de cette vieille femme de 76 ans, mariée deux fois, deux fois veuve, et qui a vu mourir cinq de ses enfants. Puis l'avocat fait le récit de la vie de Mme Lydia Rosselet. Après son mariage, la défunte avait vécu plusieurs années à Payerne, puis dans le Jura français. Son mari s'était mis à boire. C'est la raison pour laquelle les époux avaient acheté la ferme des Barbilles, éloignée de toute agglomération. M. Rosselet y avait changé de vie. Les Rosselet perdirent trois enfants en bas âge ; ils avaient reporté toute leur affection sur la jeune Liliane, qui la leur rendait bien. La mort accidentelle

de son mari laissa Mme Rosselet désespérée moralement et matériellement.

Me Baudat relit la lettre violente adressée aux époux Rosselet par la précédente patronne de Marius Nicole, lorsque celui-ci s'engagea aux Barbilles. L'avertissement prophétique : « cela ne vous portera pas bonheur », s'est amplement réalisé. Retraçant les étapes de la vie du meurtrier, le conseil de la partie civile relève que Nicole a toujours quitté ses places à la suite d'événements violents ou de coups de tête. Nicole peut mentir, il l'a prouvé deux fois en tout cas. Dès lors pourquoi ne mentirait-il pas lorsqu'il y va de sa liberté ?

Les choses allèrent relativement bien aux Barbilles pendant la première année. Nicole était alors l'homme indispensable. Il est possible que Mme Rosselet lui ait laissé entrevoir la reprise du domaine et peut-être même un mariage avec Liliane. L'arrivée des réfugiés a suscité en lui une grande colère. Il a proféré des menaces de

mort dont Mme Rosselet a fait part à une amie. Possédé par la hantise d'exploiter à son compte le domaine, alors qu'il n'en est pas capable, il en arrive au printemps 1944 à un état d'exaspération qui provoque cet éclat. La discussion avec Mme Rosselet au sujet de la dénonciation de l'interné met le feu aux poudres. Nicole exécute point par point ce qu'il avait annoncé : il tue Mme Rosselet, puis sa fille, et tente finalement de se donner la mort.

Me Baudat termine son éloquente plaidoirie en insistant sur le fait que les victimes n'ont pas provoqué le meurtrier et que rien ne peut leur être reproché. Il demande au Tribunal de donner à sa cliente acte de ses réserves civiles et de lui allouer une indemnité de 300 francs pour les frais d'intervention pénale.

*(Texte : Gazette de Lausanne du 12.07.1945
signé J.-D. B.)*

Le réquisitoire

M. le procureur général explique d'abord aux jurés la tâche qui leur est confiée par le nouveau code de procédure pénale. Il s'associe à la plaidoirie de Me Baudat pour affirmer que les faits et gestes de Mme Rosselet n'ont eu aucun rapport avec le crime de Nicole.

Puis, dans un réquisitoire d'une clarté et d'une logique convaincante, M. Bovon analyse le récit de Nicole et en relève les invraisemblances psychologiques. Il n'est pas croyable que le meurtrier, s'il était sain d'esprit, ait eu l'idée d'aller annoncer le crime à la fille de la victime, pour se suicider ensuite devant elle ; la réaction prêtée à Liliane à l'annonce du meurtre ne peut avoir été ce que dit Nicole. Le procureur général ne croit pas à la volonté de suicide de Nicole. Au contraire : le calme et les antécédents de l'accusé

démontrent qu'il avait prémédité le second crime et voulait cacher son forfait.

M. le procureur s'attache ensuite à éclairer les mobiles des crimes. Marius Nicole a fait aux Barbilles un rêve en soi légitime : celui de reprendre la ferme et d'épouser la jeune Liliane. Mais ce rêve a pris une forme redoutable. Au lieu de mériter le sort que Mme Rosselet lui avait peut-être laissé entrevoir, Nicole a considéré qu'il avait droit tout de suite à ses récompenses. Jaloux des internés et du fermier, craignant d'être relégué au second rang, l'accusé a formulé des menaces de suicide et de mort. Il a produit un odieux chantage en simulant un suicide. Il a tué, lorsque Mme Rosselet lui a signifié son congé parce qu'il avait dénoncé l'interné. M. Bovon admet le rapport psychiatrique qui n'attribue à Nicole qu'une responsabilité restreinte. Le meurtrier, dont M. le procureur général trace un portrait fouillé, est impulsif comme un primitif, et par conséquent dangereux. Il importe de

protéger la société en condamnant Nicole à une période de réclusion assez longue. M. le procureur met un terme à un réquisitoire de deux heures et demie en proposant une peine de 20 ans de réclusion et de 10 ans de privation des droits civiques.

La défense

Plus brièvement, mais avec conviction et chaleur, Me Pierre Ramelet, défenseur d'office, présente de façon saisissante la défense de l'accusé. Il fait le portrait des personnages du drame et les situe dans le cadre de l'existence aux Barbilles. Pour lui, la figure centrale est celle de Mme Rosselet. Son imagination maladive, sa tendance à la suspicion, ses alternances de gentillesse et de dureté ont empoisonné l'atmosphère de la ferme. L'explosion fatale a été produite par ces deux éléments mis en présence : l'ambiance que Mme Rosselet créait autour d'elle et le caractère de Nicole, simple, naïf, un peu rustre, porté aux réactions primitives.

En droit, Me Ramelet estime que son client s'est rendu coupable d'un meurtre par passion, l'homicide le moins grave. Il s'attache à démontrer que toutes les conditions d'application de l'art. 118 du code pénal sont réalisées. Le meurtre de

Liliane Rosselet a été involontaire. S'il subsiste un doute sur ce point dans l'esprit du Tribunal, le défenseur l'invoque en faveur de son client. Il termine en demandant que la justice soit faite pour les vivants et pour les morts.

Les Répliques

Après avoir complimenté son ancien stagiaire pour sa plaidoirie, Me Baudat reprend la défense de la mémoire de Mme Rosselet. Il reproche à la défense d'avoir fait une construction qui ne s'appuie pas sur des éléments prouvés.

M. le procureur général estime également que la thèse de la défense n'est pas conforme à la réalité. La jalousie seule a armé le bras du meurtrier, qui a prémédité l'assassinat de Liliane Rosselet. Il demande aux jurés de rendre une sentence empreinte de sagesse, qui soit une leçon pour chacun.

Le défenseur reprend encore quelques points de sa plaidoirie, puis le président demande à Marius Nicole s'il a quelque chose à ajouter pour sa défense. L'accusé, sans se départir de son impassibilité et de son flegme, répond en affirmant une fois de plus qu'il n'a pas tué volontairement Liliane Rosselet.

Le jugement

Marius Nicole est reconnu coupable de meurtre et d'assassinat. Il est condamné à vingt ans de réclusion, dix ans de privation des droits civiques et au paiement des frais de la cause.

La partie civile reçoit acte de ses réserves et une indemnité de 300 francs pour les frais d'intervention pénale.

*(Texte : Gazette de Lausanne du 13.07.1945
signé J.-D. B.)*

Ecoles ménagères d'hiver en 1951



Pendant les cinq mois de l'hiver 1950-1951, trois internats ménagers ont été ouverts dans le canton, par le Département de l'instruction publique : à Henniez, aux Diablerets et à Mont-la-Ville, pour les élèves de Cuarnens, L'Isle et Montricher, sous la direction de Mlle A. Morier-Genoud.



(Volée 1958)

(Texte :Gazette de Lausanne du 05.01.1951)

Meubles du grand salon et de la salle à manger du Château de L'Isle

Le château de L'Isle, propriété communale depuis 1876, abrite des classes d'école depuis 1892.

L'achat du château, après décision du Conseil communal le 7 septembre 1876, se concrétise par la transaction officielle le 20 janvier 1877. Elle se conclut avec Monsieur Edmond Tissot, époux de Madame Adèle Cornaz, mandataire de cette famille, actuelle propriétaire. Lors de cette vente, il est à remarquer que le mobilier déposé au château en fait partie intégrante.

Pour financer l'achat du château, la commune fait un emprunt hypothécaire, revend 50 poses de terrain, coupe et vend des arbres. Quant au reste du financement,

il est couvert par une émission d'obligations à 12 ans.

Pour rentrer un peu dans ses fonds, la commune vend le 22 décembre 1877 le mobilier à M. Cavin, antiquaire à Lausanne, pour le prix de Fr.4'739.-

En 1950, c'est le début des travaux de réfection et transformation. L'architecte Gilliard établit les plans qui consistent spécialement à modifier l'entrée des classes, en libérant la partie centrale pour lui donner son caractère actuel, c'est-à-dire vestibule d'entrée, salon et salle à manger.

Et c'est à ce moment que Monsieur Adrien Martin, chef de service de l'Instruction primaire, du département de l'Instruction publique et des cultes à Lausanne, promet de faire meubler les pièces rénovées dans la partie centrale du Château, par un appel de dons.

Pour fabriquer ces meubles, une offre est adressée par Monsieur Adrien Martin, chalet Vermont à Arveyes-Villars à la maison «Le Home en Vogue, E. Borgeaud & Cie, aux Galeries de St-François à Lausanne ».

LE HOME EN VOGUE

E. BORGEAUD & C^{IE}

CHAMBRES A COUCHER
SALLES A MANGER
SALONS- STUDIOS- SIÈGES

TOUS MEUBLES SUR COMMANDE
LITERIE - RIDEAUX - TISSUS - TAPIS

Nouveau No. de Tél.
23 38 71
TÉLÉPHONE 3 38 71
Chèques postaux 11. 5773

Galerie de St-François

Escaliers du Grand-Pont, 5

LAUSANNE

9 juillet 1952

Le 9 juillet 1952 il reçoit une réponse avec les montants suivants :

Salon Louis XIV - Louis XV



(Photo Raymond Gruaz)

*Un grand canapé et 4 fauteuils assortis
avec 6 chaises rembourrées Fr. 3'290.-
Une ou deux tables Louis XIV selon modèle
devant la cheminée, la pièce Fr. 350.-
Deux consoles murales avec miroir cristal
ou marbre, à choix les deux Fr. 390.-
Rideaux, selon croquis, soit avec volants
au bord d'embrasses, 28 mètres de tissu,
façon et pose Fr. 1'000.-*

Salle à manger Louis XIII



(Photo Raymond Gruaz)

*Une grande table avec rallonges
indépendantes Fr. 1'200.-*

(longueur 4,50 mètres, largeur 1,35 mètres)

(Sans rallonges longueur 3,40 mètres).

*Huit chaises pieds de mouton, tissu
Fr. 1'440.*

*Décor baldaquin soit 13 mètres de velours,
façon et pose, y compris tringles en laiton
Fr. 525.-*

*La demande de dons effectuée par
Monsieur Adrien Martin, a obtenu les
résultats suivants :*

*La Direction des Grands Magasins
Innovation à Lausanne, le 2 juillet 1952,
offre Fr. 100.-*

*Henniez Lithinée à Henniez, le 25 juillet
1952, offre Fr. 200.-*

*Le Crédit Foncier Vaudois, le 6 septembre
1952, offre Fr. 1'000.- pour la table de la
salle à manger, « actuellement en
construction ».*

*M. Georges Gallay du Sentier, le 27
novembre 1952, offre Fr. 500.- de sa part et
Fr. 500.- de la part des Fabriques
d'Assortiments Réunies du Locle.*

*La Caisse de Retraites Populaires à
Lausanne, le 6 mai 1953, offre Fr. 250.-*

Plusieurs autres sociétés n'ont pas honoré cette demande.

Un grand MERCI à Monsieur Adrien Martin qui à permis à ces deux locaux de retrouver un peu de leur faste d'antan.

Le clou à ferrer



Un villageois, sellant son cheval pour se rendre à la ville, s'aperçut bien qu'un clou manquait à l'un des fers, mais il dit : « C'est bien peu de chose que l'absence d'un clou. S'il y avait un maréchal ferrant dans les environs, je ferais ferrer mon cheval, mais comme il n'y en a pas, il continuera avec les trois fers ». Cependant, le cheval ne

*tarda pas à se blesser le pied sur la route,
qui était très pierreuse, et il commença à
boîter.*

*Deux voleurs, postés dans la forêt,
s'élancèrent vers lui ; avec son cheval
estropié, il ne put leur échapper : on lui
prit sa monture et sa valise.*

*Hélas ! Je n'aurais jamais pensé, dit-il
tristement, que pour un seul clou qui
manquait d'abord à mon cheval, je l'aurais
perdu, ainsi que ma bourse.*

*Il retourna chez lui le cœur navré ; depuis
ce jour, il ne cesse de répéter à ses enfants :*

*Ne négligez jamais une petite chose, un
grand mal peut en résulter.*

Les deux renards



Deux renards entrèrent la nuit par surprise dans un poulailler, ils étranglèrent le coq, les poules et les poulets; après ce carnage, ils apaisèrent leur faim. L'un qui était jeune et ardent, voulait tout dévorer.

L'autre, qui était vieux et avare, voulait garder quelques provisions pour l'avenir. Le vieux disait :

Mon enfant, l'expérience m'a rendu sage ; j'ai vu bien des choses depuis que je suis au

monde. Ne mangeons pas tout notre bien en un seul jour. Nous avons fait fortune; c'est un trésor que nous avons trouvé, il faut le ménager. Le jeune répondit : Je veux tout manger pendant que j'y suis, et me rassasier pour huit jours; car pour ce qui est de revenir ici, chansons ! Il n'y fera pas bon demain; le maître, pour venger la mort de ses poules, nous assommerait.

Après cette conversation, chacun prend son parti. Le jeune mange tant qu'il en crève, et peut à peine aller mourir dans son terrier. Le vieux qui se croit bien plus sage de modérer ses appétits et de vivre d'économie, veut le lendemain retourner à sa proie, et il est assommé par le maître.

Ainsi, chaque âge a ses défauts : les jeunes gens sont fougueux et insatiables dans leurs plaisirs; les vieux sont incorrigibles dans leur avarice.

Perte de mémoire

Tous les 10 ans, des copains de classe se retrouvent pour passer une bonne soirée ensemble.

Quand ils fêtent leurs 40 ans, ils se retrouvent et se demandent où passer cette soirée.

Au début ils n'arrivent pas à se mettre d'accord sur le lieu, mais l'un d'entre eux propose:

- « Allons au restaurant Au Lion ».

La serveuse est « chaude » et porte toujours un chemisier avec un décolleté bien plongeant. »

Aussitôt dit, aussitôt fait !

10 ans plus tard, pour leurs 50 ans, ils se retrouvent à nouveau et se demandent où aller passer la soirée. Au début ils n'arrivent pas à se mettre d'accord sur le lieu, mais l'un d'entre eux dit:

- « Allons au restaurant Au Lion ».

On y mange très bien, et la carte des vins est riche en choix ».

Aussitôt dit, aussitôt fait !

10 ans plus tard quand ils fêtent leurs 60 ans, ils se retrouvent à nouveau et se demandent comme d'habitude où aller passer la soirée. Au début ils n'arrivent pas à se mettre d'accord sur le lieu, mais l'un d'entre eux dit:

*- « Allons au restaurant Au Lion" ».
Là, c'est calme et non-fumeur.*

Aussitôt dit, aussitôt fait !

10 ans plus tard, pour leurs 70 ans donc, ils se retrouvent et se demandent où passer la soirée. Au début ils ne se mettent pas d'accord sur le lieu, mais l'un d'eux propose:

*- « Allons au restaurant Au Lion ».
C'est bien adapté aux fauteuils roulants, et il y a un ascenseur ».*

Aussitôt dit, aussitôt fait !

*Dernièrement ils fêtaient leurs 80 ans et se
demandaient où passer la soirée ensemble.
Au début ils n'arrivaient pas à se mettre
d'accord sur le lieu, mais l'un d'eux
propose:*

- « Allons au restaurant Au lion ».

*Un autre, d'une voix chevrotante,
réplique :*

*- « Bonne idée, nous n'y sommes jamais
allés! »*

Emmanuel

« Manu de L'Isle »

Québec

Un remerciement tout particulier à la Direction du
« TEMPS Archives historiques » pour leur autorisation à
retranscrire une partie de leurs 3'900'000 articles.

Table des matières

Préface	5
Presbiterata	
Un repas funéraire en 1379 à l'abbaye du Lac de Joux.....	7
Sentence	
Contre Jean X, voleur de chèvre en 1781	9
Avis de recherche	
La Coudre en 1807	13
Ours	
Un ours prodigieux à Châtel en 1811	15
Déclaration de grossesse	
De la citoyenne Louise X en 1815	16
Mômiers	
La secte dite des Mômiers en 1823	17
Laiterie de Villars-Bozon	
Procès verbaux, dès 1830	21
Annonces	
Quelques annonces de journaux depuis 1849.....	30
Mise en vente du Château	
Par M. F. Cornaz en 1863.....	37

Nouvelle année

A L'Isle en 187039

Promesse de mariage

Visite de la commission de délégation en 187541

Orage

Des dégâts incalculables en 187745

Chasseurs

De sanglier en 1886.....48

Télégrammes

Lenteur d'acheminement en 189250

Ecoles au Château

Début en 189252

Chasseurs

Réacclimatation du cerf en 1896.....53

Coup de gourdin

A la sortie d'un cabaret en 1896.....55

Hôtel de La Balance

Photographie de famille en 1896.....57

Des Savants

Au Château de L'Isle en 189859

Ascension du Mont-Tendre

Par quatre amateurs en 1898.....62

Violent incendie

Dans le galetas du Grütli en 1899.....64

Tremblement de terre

De Bienne à L'Isle en 190166

Catarrhe de la vessie

Traitement miracle en 1902.....68

Jet d'eau

Autorisation de construire en 1902.....70

Paysans

Un métier encore des plus salutaires en 1902.....72

Venoge

Correction du tracé et grève des ouvriers en 190274

Voleuse

Chez un négociant de L'Isle en 190677

Echappés du pénitencier

Arrestation mouvementée en 190779

Cigognes

Passage à L'Isle en 190888

Vieillards

Un banquet en 1908.....89

Zeppelin

Atterrissage d'un ballon allemand en 190991

Orage

Violent orage en 1910	94
-----------------------------	----

Orgues

Au Château et à l'église.....	96
-------------------------------	----

A nos soldats de L'Isle

Médaille souvenir en 1914	100
---------------------------------	-----

Gardes frontière

Abandon des jetons de présence en 1916.....	102
---	-----

Réfugiés Russes

Généreuse initiative de La Coudre en 1919.....	103
--	-----

Ecole de Marcelin

Promotion en 1923	105
-------------------------	-----

Fleur d'Epine

Colonie pour enfants dès 1927	107
-------------------------------------	-----

Jet d'eau

A M. Louis Aimé Favre, syndic, en 1928	112
--	-----

La Coudre

Cérémonie du 350 ^{ème} anniversaire de sa fondation	116
--	-----

Dragons

Assemblée à L'Isle en 1934	120
----------------------------------	-----

La Croix de Châtel

De 1938 à 2008.....	122
---------------------	-----

A nos soldats de La Coudre

Montre souvenir en 1939	126
-------------------------------	-----

Démobilisation des classes les plus âgées

A L'Isle en 1940	130
------------------------	-----

Garde locale

Assermentation en 1940	132
------------------------------	-----

Le drame des Barbilles

Complément photographique 1943	134
--------------------------------------	-----

Epilogue 1945.....	140
--------------------	-----

Ecole ménagère de Mont-la-Ville

Volée 1951	166
------------------	-----

Mobilier du Château

Le nouveau mobilier dès 1952	168
------------------------------------	-----

Petites histoires

Le clou à ferrer	175
------------------------	-----

Les deux renards.....	177
-----------------------	-----

Perte de mémoire.....	179
-----------------------	-----

Table des matières	183
---------------------------------	-----

L'Isle, juin 2011